

est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et ses Régionales du Brabant Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège FBA, Luxembourg, Namur et Picardie.

Rédaction et publicité

CAL: Campus de la Plaine ULB, CP 236, avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles. Tél. 02/627.68.68 - Télécopie 02/627.68.61. E-mail: espace@cal.ulb.ac.be

Site du mouvement laïque:
<http://www.laïcité.be>

ISSN 0775-2768

Fondateur: Jean Schouters

Membre d'honneur: Ghislaine De Bièvre
Directeur: Patrice Darteville

Rédactrice en chef: Michèle Michiels
Secrétaire de rédaction: Nicole Nottet
Production et administration:
Fabienne Sergoyne

Comité de rédaction: Mireille Andries, Jean Charlier, Julie Coste, Patrice Darteville, Julien Dohet, Jérôme Jamin, André Koecckelenbergh, Pierre Lefèvre, Jules Louis, Andrée Masson, Yolande Mendes da Costa, Jacques Rifflet, Johannès Robyn, Frédéric Soumois, Serge Vandervorst.

Documentaliste: Anne Cugnon

Impression: Massoz s.a., Liège

Abonnements:

Pour 10 numéros:
Belgique: 16,11 . Étranger: 24,78

Pour 10 numéros + 2 Documents:
Belgique: 18,59 . Étranger: 29,74

par virement au compte
n°210-0624799-74 du CAL.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

Avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Service général des



Affaires générales, de la Recherche en Éducation et du Pilotage interrégionaux. Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).

En couverture: photo AFP. Notre dossier Prostitution, pages 4 et suivantes.

S o m m a i r e

Éditorial

Les religions ne sont pas intouchables - Patrice Darteville 3

Dossier: Prostitution

L'Etat doit-il contrôler les filles publiques? - Martine Vandemeulebroucke	4
Fillettes des villes et des campagnes - M. A.	6
Un peu de jurisprudence - Patricia Le Cocq	7
Du consentement au choix: ce que recouvrent les mots - Françoise Hecq	8
Prostitution cherche statut - Quentin Deltour	10
Salaud de client - Richard Kalisz	12
Aller aux putes - Claude Javeau	14
Les dessous d'un sale trafic - Pascal Martin	16

Europe

La participation laïque à la Convention - Georges C. Liénard 17

Société

L'islamophobie ou la «fortunisation» des esprits. L'entretien de Jean Sloover avec Hassan Boussetta	18
La Justice à la croisée des chemins - Sergio Carrozzo	20
Télé-«réalité»?... mon oeil! - Marcel Bolle De Bal	22
Une image ternie par le Vlaams Blok - Julien Dohet	23

Laïcité dans le monde

Mexique - Les stratégies actuelles de l'Église - Eric Bakker Gómez 24

Idées

Vers la centième de <i>Noms de dieux</i> - Un entretien avec Edmond Blattchen - Paul Danblon	26
Le journaliste et la Commune - Raymond Trousson	28
Une symphonie forcément inachevée - M. M.	30
Résister, dit-il - Michèle Michiels	30

Culture

Matisse-Picasso: pôle nord, pôle sud - Olivier Swingedau 31

La mémoire pour devenir - Laurent Courtens 32

Agenda

33

d e r n i è r e m i n u t e

Le Centre d'Action Laïque et l'Unie Vrijzinnige Verenigingen ont fêté la loi de reconnaissance de la laïcité le 22 octobre 2002

Le 25 avril 2002, la Chambre a voté le projet de loi relatif au Conseil Central des communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues.

Le projet de loi a été adopté par le Sénat le 13 juin, la loi a été signée par le Roi le 21 juin et publiée au Moniteur le 22 octobre.

Ainsi s'achève pour la communauté philosophique non confessionnelle de Belgique la longue quête de «reconnaissance de la laïcité», premier objectif que le Centre d'Action Laïque, fondé en 1969, et le Conseil Central Laïque, fondé en 1973, s'étaient donné à terme. ■

Michel Magits et Philippe Grollet, co-présidents du Conseil Central laïque au Résidence Palace.

Les religions ne sont pas intouchables

Y a-t-il encore des aveugles pour contester que la censure -qui apparaissait comme une vieille dame à l'agonie- a singulièrement repris du poil de la bête? Dans son numéro du 4 octobre, *Libération* consacre sa couverture entière ou presque à la censure ainsi que les quatre pages suivantes, le tout sous un titre excellent «Ascenseur pour la censure». Quelques semaines plus tard, *Marianne* fait de même mais dans un autre esprit, en titrant en couverture «Le grand débat sur la censure. Doit-on tout accepter...»¹.

L'affaire *Rose-Bonbon*, le roman de Nicolas Jones-Gorlin qui met en scène un pédophile, livre attaqué en justice par des associations dites de protection de l'enfance, est déjà bien inquiétante. Malgré l'acquittement prononcé ce 22 octobre en première instance, l'inculpation de Michel Houellebecq et le peu de soutien qu'il a obtenu posent en plus de la question de la liberté d'expression un autre problème, peut-être plus profond et tout aussi symbolique de la funeste évolution des esprits et de la perversion de la notion de tolérance.

Écrivain à succès mais jugé réfractaire à toute notion de respect de la femme, Michel Houellebecq publie un nouveau roman, *Plateforme*, à l'été 2001. Interviewé par la revue *Lire* dans son numéro de septembre à cette occasion, il s'en est pris de manière exceptionnellement virulente aux religions monothéistes et plus spécialement à l'islam. Écoutez-le: «J'ai eu une espèce de révélation négative dans le Sinaï, là où Moïse a reçu les Dix commandements. Subitement, j'ai éprouvé un rejet total pour les monothéismes... et la religion la plus con, c'est quand même l'islam. Quand on lit le Coran, on est effondré... effondré»².

Houellebecq est poursuivi, ce qui ne surprend pas, par des associations musulmanes dont la Mosquée de Paris et son recteur que l'on disait si fréquentables, qui rêvent d'un délit de blasphème inexistant en France, hors Alsace-Lorraine mais aussi, chose beaucoup plus étonnante, par la Ligue des droits de l'Homme alors que la même Ligue soutient inflexiblement l'auteur de *Rose-Bonbon* au nom de la liberté d'expression³.

La religion n'est pas la race

L'inculpation est celle de «la provocation à la haine à l'égard d'un groupe de personnes en raison de son appartenance à la religion»⁴. Un communiqué de la Ligue est plus explicite: la Ligue assimile les propos de Houellebecq à du racisme⁵. Il s'est rendu coupable d'islamophobie et la Ligue d'invoquer le triste précédent du livre d'Oriane Fallaci, *La rage et l'orgueil*. Ce dernier ouvrage est effectivement absurde quant au fond mais sur le plan de la liberté d'expression, je ne serais pas plus indulgent pour ceux qui attaquent la jour-

naliste italienne en justice, le Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) et de nouveau la Ligue des droits de l'Homme⁶ que pour ceux qui attaquent Houellebecq.

La confusion entre race et religion est redoutable. Ce qui fait l'illégitimité profonde du racisme, c'est spécialement que les traits physiques particuliers d'un groupe humain sont irréversibles et qu'ils ne sont le produit d'aucun choix. Assimiler la religion à des traits raciaux, c'est la considérer comme un donné intangible. Espère-t-on convaincre des athées et des agnostiques, sans exclure des croyants, avec pareille monstruosité? Aucune attaque contre la religion n'eût été possible à ce compte.

La pratique religieuse repose sans doute largement sur une tradition et une habitude de groupe mais en quoi est-ce respectable? N'en déplaise aux nouveaux bigots, chacun doit rendre compte de ses croyances et supporter qu'elles soient attaquées.

L'examen de conscience de l'islam

L'islam aurait-il là-dessus quelque privilège? L'islamophobie qui règne en Europe et en Amérique n'a rien de glorieux mais la défense ainsi assumée des musulmans immigrés -qui sont très souvent des pauvres- tourne à la folie communautariste. On sacrifie ainsi indûment les groupes religieux.

C'est en outre rendre un mauvais service aux musulmans. Les musulmans ont besoin d'un débat public pour accepter la modernité. Le débat est l'unique chance de leur donner plus de vitalité⁷ et de leur permettre un examen de conscience sur la situation des pays de l'islam.

Le débat fait rage entre spécialistes à ce sujet. L'ouvrage de l'un d'entre eux, Bernard Lewis, porte en titre la bonne question: «Que s'est-il passé? (ou mieux encore en anglais *What went wrong?*)⁸. Bernard Lewis rappelle que le déclin musulman ne devient définitif qu'en 1683 avec la défaite turque devant Vienne. Pour lui, c'est le monde musulman qui porte seul la responsabilité de son déclin, ce qui provoque l'ire du spécialiste américano-palestinien Edward Saïd⁹. Bernard Lewis ne voit d'autre solution pour le monde islamique que la constitution d'États laïques et démocratiques. De toute évidence, le monde musulman a besoin de beaucoup de secousses comme celle que lui donne Houellebecq pour sortir de son fondamentalisme et de son arriération.

La compassion pour les faibles est un sentiment en principe généreux mais elle a fourvoyé les partisans des droits de l'Homme. ■

Patrice Darteville

¹ Numéro du 14 au 20 octobre 2002.

² *Le Monde* 2-3 septembre 2001.

³ *Le Monde* du 6 septembre 2002.

⁴ *Le Monde* du 19 septembre 2002.

⁵ Voir <http://www.ldl-france.org>.

⁶ *Le Soir* du 10 octobre 2002.

⁷ Abdelkader Benali, «Publiek debat kan islam juist vitaler maken», *NRC-Handelsblad*, du 19 septembre 2002.

⁸ Bernard Lewis, *Que s'est-il passé? L'islam, l'Occident et la modernité*, Gallimard «Le débat», 240 pp.

⁹ D'après Roger-Pol Droit dans son compte rendu de l'ouvrage de Bernard Lewis, *Le Monde* du 4 octobre 2002.

L'Etat doit-il contrôler les filles publiques?

Le corps est-il une marchandise comme les autres? Faut-il réglementer ou interdire l'achat des «services sexuels»? La question divise en Belgique comme elle divise toute l'Europe. Elle divise d'autant plus que la prostitution a changé de visage au cours de ces quinze dernières années. Terminée, la prostitution à petite échelle. La concurrence est rude sur les trottoirs. Les filles venues de l'Est ou d'Afrique noire maîtrisent désormais le marché du sexe. Enlevées à la famille ou trompées, violées et vendues par des maquignons russes ou albanais, elles ont évincé la plupart des prostituées locales en «cassant les prix». La prostitution se confond de plus en plus avec la traite des êtres humains à des fins sexuelles, le second marché mondial après les stupéfiants. Ce qui ne clarifie pas les termes du débat.

La prostitution n'est pas une infraction. En revanche, la loi réprime le proxénétisme, le racolage et la publicité pour l'exercice de la prostitution.

même. Au cours du XX^e siècle, l'abolitionnisme s'est largement diffusé et domine encore l'Europe. Ce modèle a été codifié dans la «Convention pour la suppression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui», votée par l'assemblée des Nations unies le 2 décembre 1949 et ratifiée le 21 mars 1950. Cette Convention, dont le préambule juge la prostitution «incompatible avec la dignité humaine» constitue le dénominateur commun des législations nationales sur la prostitution d'une majorité d'Etats européens. Elle a été traduite chez nous dans la loi de 1965. La prostitution n'est pas une infraction. En revanche, la loi réprime le proxénétisme, le racolage et la publicité pour l'exercice de la prostitution.

À côté du système abolitionniste cohabitent en Europe le système prohibitioniste (en Suède notamment) et le système réglementariste. Ce système –en vigueur en Allemagne, en Grèce et en Suisse– tente de contrôler la prostitution au sein des maisons closes. C'était aussi celui qui prévalait dans pratiquement toute l'Europe jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Depuis une quinzaine d'années pourtant, la vision réglementariste regagne du terrain en Europe. Aux Pays-Bas, les prostituées et les proxénètes ont pignon sur rue depuis le 1^{er} octobre 2000. Le Bundestag a également adopté, l'année dernière, un projet de loi autorisant les «travailleurs et travailleuses du sexe» à conclure des contrats de travail et à bénéficier de la sécurité sociale. L'Italie –mais c'était avant l'arrivée du gouvernement Berlusconi– a également élaboré un projet visant à donner un statut aux prostituées sans pour autant abolir totalement la loi qui interdit les maisons closes. On le voit: la nouvelle vision réglementariste va plus loin que le seul objectif de contrôler les maisons de passe. Elle veut considérer la prostitution comme une profession comme les autres. Les proxénètes comme des employeurs et les prostituées leurs employées.

À l'autre extrême, géographique et idéologique, il y a le cas de la Suède. Depuis janvier 1999, la loi punit l'achat des services sexuels, donc le client mais pas la prostituée qui est considérée comme une victime. Les représentants de tous les partis ont estimé en effet que la prostitution, en réduisant la femme à être un objet de vente, allait à l'encontre de la politique égalitaire poursuivie en Suède.

Le veto du mouvement féministe

Chez nous, les propositions de loi déposées au Sénat reflètent ces positions antagonistes. Avec, d'une part, une proposition émanant du groupe Agalev visant à légaliser la prostitution et d'autre part la proposition déposée par Anne-Marie Lizin (PS) et Nathalie de T'Serclaes (MR) qui entend interdire «l'achat de services sexuels». Les deux sénatrices se réfèrent d'ailleurs textuellement à l'expérience suédoise pour baliser leur proposition de loi. À l'in-

verse, la proposition déposée par Meryem Kaçar et Frans Lozie (Agalev) veut modifier l'article 380bis du code pénal pour faire de la prostitution une profession pouvant s'exercer sous statut d'indépendant ou dans les liens d'un contrat de travail. Ce contrat de travail précisera les horaires de travail, le droit de refuser des clients. Les deux parlementaires Agalev proposent également de faire agréer par les pouvoirs publics les exploitants de maisons de prostitution. La proposition Agalev part du principe qu'une réglementation de la prostitution est le meilleur moyen de protéger la prostituée contre les diverses formes de criminalité engendrées par le trafic d'êtres humains. Il y aurait donc d'une part la prostitution contrainte, à combattre plus sévèrement encore et de l'autre, la prostitution librement consentie qu'il conviendrait donc de reconnaître dans un souci de protection notamment.

Mais existe-t-il une prostitution librement choisie? Début 2002, un appel contre la légalisation de la prostitution a été lancé conjointement par l'Université des femmes, les Femmes prévoyantes, Vie féminine et le Conseil des femmes francophones belges. Selon ces associations, «la prostitution est une institution inégalitaire par essence qui repose sur le principe d'une exploitation, majoritairement de femmes et d'enfants, par une clientèle majoritairement masculine (...). La distinction entre prostitution libre et prostitution forcée ne correspond pas à la réalité. L'entrée en prostitution est dans l'immense majorité des cas l'aboutissement de processus destructeurs à l'œuvre dans l'enfance et l'adolescence: incestes, abus sexuels, violences de toutes sortes (...). La sortie de la prostitution s'avère aussi difficile sous le poids d'innombrables pressions: dettes, chantages, menaces de proxénètes, etc».

Le manifeste *Le corps n'est pas une marchandise* s'inscrit dans la même logique. Lancé le 12 octobre 2000 par la sénatrice Magdeleine Willame (CDH), le manifeste affirme que le «proxénétisme ou toute forme d'exploitation sexuelle d'autrui perpétue une forme d'esclavage» et demande donc l'application stricte des lois pénalisant le proxénétisme et le racolage. Ce texte a été cosigné par une dizaine de parlementaires de tous les partis démocratiques (et par le Roi!) à l'exception d'Agalev. Il ne faut pourtant pas y voir une unanimité de vue de tous ces partis sur les principes contenus dans le manifeste.

Le débat sur la prostitution traverse en fait les partis belges selon une ligne de fracture qui ne recouvre pas les clivages gauche-droite ou laïque-confessionnel. Les différences de sensibilité sont –une fois encore– traversées par un axe communautaire. Les écologistes flamands sont cependant les seuls à militer ouvertement pour une organisation légale de la prostitution. À titre individuel, des personnalités VLD, CD&V ou socialistes pourraient les rejoindre. Au Sud du pays, on reste opposé à toute réglementation. Ou presque. Le sénateur MR Philippe Monfils a déposé une proposition de loi en ce sens, ne craignant pas donc d'être en total désaccord avec sa collègue Nathalie de T'Serclaes du même parti. Écolo est la seule formation politique à avoir défini une position qui tente d'établir un certain compromis entre les deux attitudes. Les Verts francophones proposent d'aider les prostituées à mieux utiliser les statuts professionnels existants (indépendant) mais «sans reconnaître l'acte prostitutionnel comme un métier comme un autre et surtout sans admettre le proxénète au sein du monde patronal».

Et qu'en pensent les prostituées? Elles semblent, quand on les interroge à ce sujet, tout aussi divisées. Les associations qui les soutiennent se rangent également dans

des camps différents. Le mouvement du Nid est hostile à toute réglementation alors qu'Espace P souhaite que l'on donne «un statut aux filles». Le plus frappant sans doute est de constater la quasi-disparition de tout mouvement revendicatif des prostituées tel qu'il avait émergé dans les années septante en France, lorsqu'on avait vu des prostituées occuper des églises et des mairies. Ou encore lors de l'organisation du «congrès mondial de la prostitution» par le groupe Arc-en-ciel du Parlement européen en 1986. Sociologiquement, il est vrai, le monde de la prostitution a fort changé depuis cette date. En Allemagne, on a vu se multiplier les *Eros Centers*, ces espèces d'hypermarchés du sexe où les filles subissent une exploitation sans précédent (ce qui explique sans doute la volonté de contrôle de la part des pouvoirs publics). Chez nous et en France, la prostitution de rue ou dans les bars devient de plus en plus l'apanage quasi exclusif des Albanaises, des Russes ou des Ghanéennes sans papiers. Dont une majorité est clairement victime de trafic. Les prostituées belges les mieux loties s'en sortent en travaillant en appartement, GSM et internet étant devenus leurs principaux outils de travail. Ce sont sans doute elles qui bénéficiaient surtout des avantages d'une réglementation. Les autres? Tant en Suède qu'aux Pays-Bas ou en Allemagne, leur sort n'a jusqu'ici guère évolué. Clandestines elles sont, clandestines elles restent.

Martine Vandemeulebroucke

Le débat sur la prostitution traverse en fait les partis belges selon une ligne de fracture qui ne recouvre pas les clivages gauche-droite ou laïque-confessionnel.

Que dit la loi?

Le régime pénal

La loi du 21 août 1948 a supprimé la réglementation officielle de la prostitution. Cette dernière ne constitue plus une infraction. Le racolage par contre est condamné par le Code pénal et la peine est doublée s'il s'agit d'un mineur. Plusieurs dispositions du Code pénal relatives à la prostitution ont en effet été modifiées par la loi du 13 avril 1995 sur la répression de la traite des êtres humains et de la pornographie enfantine. Le proxénétisme est sanctionné et les peines sont plus sévères lorsque celui-ci se double d'un moyen de contrainte ou lorsque des mineures de moins de 16 ans sont concernées (dix à quinze ans de travaux forcés dans ces deux cas). Le client n'est pas poursuivi mais le Code pénal sanctionne toute relation sexuelle avec un enfant de moins de 14 ans, même si ce dernier est consentant. Tout acte de pénétration sexuelle est alors considéré comme un viol à l'aide de violences.

Le régime social

Les prostituées peuvent opter pour le statut de travailleur indépendant. Les caisses de sécurité sociale des travailleurs indépendants ne peuvent refuser leur affiliation puisque la prostitution n'est pas punissable en soi. Dans la pratique, seules les femmes qui travaillent en vitrine le font.

Le régime fiscal

En principe, les prostituées doivent déclarer leurs revenus comme indépendantes. L'administration fiscale admet généralement la déduction des loyers et des travaux où elles exercent leur activité dans la mesure où le bail est commercial.

Fillettes des villes et des campagnes

Comme il y eut au Moyen-Âge une prostitution rurale et une prostitution urbaine¹, il y a aujourd’hui des «fillettes»² qui s’affichent et d’autres qui s’exposent. Ouvrir les pages d’un fameux journal toutes-boîtes est à cet égard plus éloquent que la lecture d’une encyclopédie.

Sous la rubrique, «guide des relations», juste avant la rubrique des voyants et non loin de la rubrique matri-moniale, s’affichent les photos suggestives de jeunes personnes qui ne veulent que du bien. «Jeunes filles très jolies meurent d’envie de faire votre connaissance», avec l’indication d’un numéro de téléphone payant. Et comment ne pas être tenté par un «gay online à tarif réduit»? Brunes ou blondes promettent un «contact direct, hyper rapide et 100% discret», mais il faudra généralement se contenter d’une voix.

Pour des contacts plus charnels, c’est à la rubrique «clubs privés», voire mieux encore sous «saunas et massages», qu’il faudra chercher. Ici, pas de photos, tout est dans la discréetion. Le journal prend d’ailleurs la sage précaution de signaler qu’il n’accepte pas les phrases érotiques. Même hypocrisie dans un magazine anglophone de la capitale de l’Europe qui précise que les annonces ne concernent que des rencontres de caractère non sexuel et propose les escort services de Lisa, Claudia, Olivia et Serena. Même si les massages sont ici de *top quality*, avec «toutes les fantaisies», les mots cachent pourtant les mêmes mirages. Les «jolies masseuses du Love Planet» n’ont rien à envier aux

«plus belles filles de Bruxelles» qui attendent dans une VIP Room. Et pour atteindre le «Nirvana» ou le «7^e ciel», de nouvelles hôtesses vous offrent, avec champagne, un «massage à prix très doux»!

Cette «nouveauté», il faut bien la trouver quelque part: juste un peu plus loin, à la rubrique des offres d’emploi. En petits caractères, entre l’annonce pour un soudeur et un apprenti boulanger, se glisse un bar qui cherche une serveuse accorte, ou plus directement une «hôtesse». Plus bas, un autre précise des «hôtesse-animatrices», le pluriel étant de rigueur, car ce n’est pas tant la qualité que la diversité qui est recherchée. Du côté de Sombreffe, un «bar vitrine engage» et propose, outre de bonnes conditions horaires, une possibilité de logement. On ne pourrait être plus clair: celles qui répondront à cette annonce se retrouveront au bord d’une nationale, à illuminer la route des automobilistes qui ralentissent. D’autres, danseuses ou masseuses, «même débutantes et de présentation impeccable», iront égayer les soirées d’un club du centre de Liège.

«À la fin du Moyen-Âge, les crises économiques et les désordres apportés par les guerres ont grossi le nombre de ces femmes prostituées professionnelles ou occasionnelles»³. «Fillettes» des villes et des campagnes qui recherchent désespérément un emploi... Si vous avez une jolie voix, on vous propose en toute simplicité d’arrondir vos fins de mois.

Il faudra juste vous faire appeler Lola. ■

M. A.

Une cabine téléphonique à Londres: ces petites annonces sont durement réprimées par British Telecom.

¹ Simone Roux, professeur honoraire, Paris VII, in *Dictionnaire du Moyen-Âge*, sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libera, Michel Zinck, PUF 2002.

² Fillettes était un des termes usité au Moyen-Âge.

³ Simone Roux, id.

Traite des êtres humains

Un peu de jurisprudence

Le Centre pour l’égalité des chances et la lutte contre le racisme a publié en mai dernier un recueil de jurisprudence sur la loi du 13 avril 1995, dite loi sur la traite des êtres humains. Ce recueil contient une analyse de la jurisprudence rendue principalement entre 1999 et 2000, ainsi que les textes législatifs relatifs à la problématique et les décisions citées dans l’analyse. L’ouvrage souligne en outre, par le biais des décisions analysées, les difficultés d’application de la loi.

La loi du 13 avril 1995 n’a pas donné de définition de la traite. Elle a introduit un article 77bis dans la loi du 15 décembre 1980 sur les étrangers. La loi a également modifié le Code pénal, notamment l’article 380 (anciennement bis), qui concerne les infractions liées à la prostitution. L’article 77bis vise à réprimer la traite et l’exploitation des étrangers en général. Cet article réprime en effet le fait de contribuer à l’entrée, au transit ou au séjour d’étrangers sur le territoire belge et, ce faisant, d’exercer à leur encontre une forme quelconque de contrainte ou d’abuser de leur situation vulnérable. L’article 380 du Code pénal réprime l’embauche en vue de la prostitution, l’exploitation de la prostitution, la tenue d’une maison de débauche ou de prostitution et le proxénétisme hôtelier.

La plupart des infractions à la loi du 13 avril 1995 relevant de la dénomination «traite des êtres humains» sont liées à la prostitution. Dans la pratique, on constate que les juges accordent souvent un crédit important aux déclarations des victimes, pour autant que celles-ci soient étayées par les éléments objectifs du dossier (saisie de faux documents, résultats de perquisitions,...). Les circonstances aggravantes en matière de prostitution tiennent essentiellement à l’existence d’une forme de contrainte ou d’abus de la situation vulnérable (tels que l’enlèvement, les coups et blessures, la menace de représailles...) (art. 380, §3 du Code pénal). Les décisions relatives à la prostitution où l’on retrouve des menaces, de la contrainte ou l’abus d’une situation vulnérable sont nombreuses. En outre, dès lors que beaucoup de femmes contraintes à la prostitution en Belgique sont d’origine étrangère, il est très fréquent que les préventions retenues visent à la fois l’article 77bis et les circonstances aggravantes de l’article 380 du Code pénal, lesquelles sont souvent examinées conjointement.

En ce qui concerne les peines, aucune des décisions analysées ne prononce de peines de prison supérieures à sept ans fermes. Ceci s’explique par le fait que ce sont souvent des intermédiaires et pas les dirigeants de l’organisation (ceux-ci se trouvant à l’étranger) qui comparaissent devant les tribunaux.

Quant aux victimes, dans la plupart des cas, il n’est pas contesté qu’une partie civile soit victime de la traite. Ainsi, il ne fait aucun doute qu’une femme amenée en Belgique et contrainte à se prostituer –avec coups et

menaces éventuelles– est une victime de la traite. En revanche, il existe des cas limites où cette qualité a été refusée à des personnes qui s’étaient portées partie civile, parce que la victime savait, avant de venir en Belgique, qu’elle y serait prostituée. Ces décisions sont étonnantes dans la mesure où le consentement de la victime est indifférent, non seulement pour l’infraction d’embauche prostitutionnelle –ce qui résulte expressément de l’article 380 du Code pénal– mais également, selon les travaux préparatoires de la loi du 13 avril 1995, pour celle prévue à l’article 77bis de la loi sur les étrangers. En ce qui concerne les montants alloués aux victimes, ils sont en général relativement peu importants et varient de 620 à 17 350. En outre, la plus grosse difficulté réside dans le recouvrement effectif des sommes attribuées par les cours et tribunaux. Dans la majorité des cas en effet, les personnes condamnées pour traite des êtres humains organisent ou simulent leur insolvabilité. Face à ce problème, les juges font parfois preuve de créativité en attribuant une partie de la confiscation des biens ou objets saisis aux victimes en vue de les indemniser. ■

Patricia Le Cocq

Pour le lecteur désireux d’en savoir plus, le recueil est disponible en français et en néerlandais au prix de 17,25. +2,75 de frais de port auprès du Service fédéral d’Information (tél: 02/514.08.00). Il suffit de le commander, soit en effectuant un versement anticipé au CCP 679-0014702-55, soit par courrier électronique: shop@belgium.fgov.be, en mentionnant clairement «jurisprudence traite des êtres humains», la langue et le nombre d’exemplaires souhaités.

Patricia Le Cocq est juriste à la Cellule traite des êtres humains du Centre pour l’égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Du consentement au choix: ce que recouvrent les mots

Le Monde du 29 et 30 septembre relate une bien triste histoire. Un procès: dix-huit adolescents dont deux filles rabatteuses ont comparu pour avoir, durant l'hiver 1998-1999, harcelé, séquestré, violé, menacé de mille sévices, une jeune fille de quinze ans. Une adolescente fragile et solitaire qu'un soir de laisser-aller dans l'escalier crasseux d'un grand immeuble a transformé en «salope». Circonstance aggravante: elle est revenue et à plusieurs reprises sur les lieux de son supplice. Consentante donc...

Au fil du procès, on pénètre dans l'univers glauque des banlieues françaises où se concentrent quelques spécimens d'une sous-humanité. Solidement épaulés par leurs familles (mères portant foulard, pères levant les bras au ciel en signe d'impuissance), les prévenus ont tous plaidé, non coupables, dans une unanimité sans failles. À l'écoute du récit de la descente aux enfers de leur victime (tentatives de suicide, comportements névrotiques, violences envers l'entourage), rien n'y fit. Ils restèrent de marbre. Un seul souffla: «Je comprends sa peine mais je ne m'excuse pas». C'est normal, n'était-elle pas consentante?

Culture dominante

Il est évident que ces violeurs, sans aucun doute peu scolarisés, n'ont pas eu besoin de l'érudition juridique et du talent oratoire de leur avocat dans un premier temps. Ils ont sûrement, et d'eux-mêmes, tout paumés qu'ils soient, plongé le nez dans le grand fourre-tout idéologique de la

culture dominante, mise à la disposition des agresseurs, toutes classes sociales confondues pour y puiser l'arme autrefois absolue: celle du consentement. Ils la crurent imparable: «la preuve, c'est qu'elle est revenue». Les temps ayant tout de même changé, ils ont été condamnés lourdement tant, sans doute, aux yeux du jury, la victime est apparue spectaculairement victimisée.

Il n'empêche: même aujourd'hui, il suffit d'un rien, de pas grand-chose pour que la notion de consentement se révèle encore d'une redoutable efficacité. Consentir c'est accepter qu'une chose se passe, ne pas l'empêcher. Un instant d'abandon, ou présumé tel, et tout bascule.

Dans l'univers feutré des sciences humaines, la notion de consentement prend de la hauteur puisqu'elle est théorisée, présentée comme un point nodal expliquant les rapports inégalitaires.

Ainsi, après le *Traité de la servitude de la Boëtie*, la dialectique du maître et de l'esclave de Hegel, Maurice Godelier, éminent ethnologue, a pu écrire dans *La production des grands hommes*: «des deux composantes du pouvoir, la force la plus forte n'est pas la violence des dominants, mais le consentement des dominés à leur domination». Affirmation qui lui valut une brillante riposte de Nicole-Claude Mathieu, dans son livre *L'anatomie politique du pouvoir*. Elle lui reproche de faire l'impasse sur les mécanismes mêmes de l'oppression: «il y a un champ de conscience structuré et donné pour les dominants, et de toute façon cohérent face à la moindre menace contre leur pouvoir; et diverses modalités de fragmentation, de contradiction, d'adaptation ou de refus plus ou moins (dé)structurés de la part des dominés».

En réalité, la formulation intellectualisée du consentement ne met-elle pas en forme acceptable quelques idées communes qui traînent encore dans bien des têtes? À propos des femmes subissant des violences à la maison, par exemple. Est-ce si rare d'entendre à leur propos: «Si elles restent, c'est qu'elles le veulent bien, non?». Le non n'étant pas signe d'un questionnement incertain mais celui d'un raffermissement dans la certitude. Bref, que ce soit dans sa version sophistiquée ou vulgaire, deux idées essentielles sous-tendent ce discours.

La violence opposerait deux partenaires à la conscience «libre», engagés dans une relation où chacun prend sa part égale de plaisirs et de souffrances. Et quand ça tourne mal, on va voir les «psy», ces molosses du patriarcat, selon l'expression de Christine Delphy. On y soigne une situation bloquée où les rôles de bourreau et de victime sont interchangeables. Un tout est dans tout et... réciprocement, sans dominé, sans dominant.

Ce statut égalitaire dévolu aux protagonistes annule toute responsabilité de l'agresseur, victime lui aussi d'une situation qu'il ne contrôle pas. Hormis l'assassinat assez fréquent puisque le tabassage tue plus de femmes anglaises et espagnoles que le cancer du sein.

Il en résulte qu'il n'y a pratiquement rien de bien immoral à tabasser l'autre. Et même plus, l'agresseur se considère en droit de s'indigner quand la victime se fait plaîgnante

officiellement, acte qui est vécu par lui comme une rupture déloyale d'un contrat passé entre personnes complémentaires.

Rupture pourtant si essentielle puisqu'elle est à la fois cause et effet dans le processus de dévoilement et qui fait dire à la victime: «*Mais comment ai-je pu supporter cela?*». Après une salutaire distance.

À cette vision statique et sans contenu de deux consciences évoluant dans la symétrie, il faut opposer celle de quelques géants.

Marx a mené son travail en s'appuyant sur deux constats indissociables: le fait de l'exploitation objectivement démontrable des travailleurs par le capital et dans la même foulée, l'absence de conscience chez ces mêmes travailleurs des causes de leur exploitation. Ce va-et-vient entre ces deux données traverse toute son œuvre et le tint éveillé toute la vie.

Freud ne fut pas en reste. Soucieux d'éclairer le profond malaise de l'opprimé, il décrit le processus de négation sous sa double forme: «*le déni: refus de la perception d'un fait s'imposant dans le monde extérieur. La (dé)négation: refus qu'une idée, un sentiment qui commence à émerger de l'inconscient ait un rapport avec votre moi.*». En d'autres termes, ce sont les autres qui sont opprimés. Surtout pas moi.

Avec Albert Memmi pour les colonisés et Simone de Beauvoir, pour les femmes, tous s'interrogèrent sur les conditions qui rendent possible une prise de conscience (toujours ultérieure aux faits) de l'oppression elle-même. Tous s'accordent à dire qu'avant de pouvoir affirmer qu'un sujet consent à la domination, il faut se demander si «ce sujet s'est révélé à lui-même comme sujet dans ce rapport là, qu'il ait identifié ce rapport en tant que tel» (N. Cl. Mathieu).

Or, c'est une évidence, tous les opprimés détestent se sentir opprimés. Cette répugnance, Christine Delphy la commente ainsi: «*lutter c'est reconnaître qu'on est opprimé et reconnaître qu'on est opprimé, c'est douloureux*». Que cette dénégation soit si forte chez les femmes tient sans doute à leurs relations personnelles avec les hommes. C'est encore Christine Delphy qui fait remarquer: «*on le voit bien chez les auteurs féministes du XIX^e siècle. Leurs revendications de liberté et d'égalité, loin d'être un combat mené contre les hommes, voulaient au contraire sauver des relations d'amour compromises. Compromises par la dépendance de l'une à l'autre dans le couple*»¹.

Aujourd'hui, on peut constater d'énormes changements positifs dans le sort réservé aux femmes. Mais par un paradoxe qui n'est qu'apparent, on peut démontrer aussi le contraire.

- les différences de salaires entre hommes et femmes restent à peu près les mêmes depuis trente ans.
- le partage des tâches domestiques n'a guère évolué².
- les violences conjugales et extraconjugales n'ont guère tendance à diminuer.

Voilà pour les contradictions au plan collectif.

Au plan personnel, les contradictions foisonnent. En ces temps dits de grande liberté sexuelle, des normes opposées ne tirent-elles pas les adolescentes et les jeunes filles à hue et à dia?

Norme de la nana libérée (rangée dans la catégorie: filles faciles), norme de la fille sage (dans la liste d'attente). Plus tard, bien vite, des normes autres prennent le relais. Norme de la *super woman*, menant carrière, norme de la

mère de famille, la sommant de concilier le tout.

Ces injonctions devraient, semble-t-il, conduire à doter les filles d'instruments de réflexion et de lutte qui leur permettraient d'y voir un peu plus clair dans le maquis des contradictions imposées. Leur dévoilement leur donnerait des forces pour ne plus courir derrière des images morcelées d'elles-mêmes.

Si peu de choix...

C'est dans ce contexte qu'il faut examiner la notion de choix, revendiquée par une poignée de prostituées. Parlant au nom de toutes, celles-ci prétendent exercer leur «métier» par conviction, fruit d'une volonté personnelle, rationnellement assumée. Elles n'auraient donc rien à voir avec le parcours difficile à des degrés divers, vécu par tant de femmes.

À la lumière de ce déni total dont parle Freud, on comprend mieux leur fureur quand il est fait état des innombrables enquêtes menées auprès de milliers et de milliers de prostituées témoignant combien, pour la majorité d'entre elles, leur enfance et leur adolescence furent marquées par des épreuves psychiques et sociales qui ne sont pas étrangères à leur situation présente. On comprend mieux leur hargne et leur refus de prendre en compte cette réflexion d'un sociologue hollandais: «*Comment parler de choix pour des personnes qui ont si peu de choix*».

Et cette capacité de choix dont elles se réclament, d'où vient-elle?

Est-ce un donné offert par une conscience claire comme le consentement théorisé par la culture dominante? Détaché et non enraciné dans le contexte social, personnel, politique, symbolique qui est le nôtre? Est-ce le contexte dont les femmes, même celles qui ne sont pas engagées, savent plus ou moins consciemment qu'il leur impose des limites non seulement objectives mais au niveau aussi du champ de la conscience, tant elles sont intériorisées?

Si les femmes partagent beaucoup de ces limites avec les hommes de leur groupe social (classe, ethnie, religion, etc.), elles savent que d'autres leur sont imposées par leur appartenance à un sexe. Quelle est la femme qui en se promenant un peu tard n'a pas mesuré sa vulnérabilité physique et son manque de pouvoir social?

Faut-il se livrer à de longs discours pour démontrer aux femmes que les hommes souvent gagnent plus, que certains abusent de leur plus grande force physique? Que ces perceptions éparses ne suffisent pas à créer les conditions d'une prise de conscience politique, donc collective, c'est malheureusement le cas. Mais parfois, par leur accumulation elles se révèlent, à titre personnel, libératrices, menées à pas menus dans un cadre défini.

Cette tension, cet arrachement pour se trouver soi-même, ces tentatives peuvent-elles se confondre avec une capacité de choix qui n'est que pure abstraction? Empruntée, comme la notion de consentement à l'appareil conceptuel bien huilé de l'idéologie dominante, elle bénéficie aux souteneurs et à leurs acolytes, et dessert non seulement les prostituées qui, pour la plupart, veulent en sortir mais aussi l'ensemble des femmes.

Si les femmes partagent beaucoup avec les hommes de leur groupe social, elles savent que d'autres limites leur sont imposées par leur appartenance à un sexe.

¹ Il en est toujours ainsi pour la plupart des féministes d'aujourd'hui, n'en déplaisent aux antiféministes!

² Dix minutes en plus, en moyenne, ont été concédées par les hommes en dix ans.

Françoise Hecq

Prostitution cherche statut

... et plus si affinités...

Tout ce qui n'est pas interdit par la loi étant autorisé, il est parfaitement légal de se prostituer en Belgique. Bien qu'implicite, cette liberté est inaliénable en tant que telle. L'idée d'une prostitution qui serait seulement «tolérée», c'est-à-dire relevant d'un droit en demi-teinte ou soumise à une interdiction molle ne se retrouve donc pas dans le Code pénal.

D'ailleurs, à l'exception de quelques textes secondaires et de formules juridiques issues d'un autre temps¹, la législation relative à la prostitution se révèle plus conservatrice (d'un certain «ordre moral») qu'ouvertement discriminatoire.

Pourtant, lorsque l'on observe les conditions d'exercice de la prostitution, on se rend compte que l'idéalisme du législateur, soucieux de ne pas favoriser une activité qui remue bon nombre de tabous dans l'inconscient collectif, a provoqué l'avènement d'une sous-citoyenneté.

Une part du problème réside dans l'absence d'une réglementation «positive» définissant, en regard des devoirs, des droits adaptés à la réalité des pratiques. À l'heure actuelle, la prostitution ne trouve ses contours qu'à contre-jour, entre les interdits du Code pénal et les restrictions des arrêtés communaux².

Même les obligations liées au statut professionnel de la prostitution apparaissent en ombres chinoises, enfouies entre les lignes, dispersées dans des sources de droit multiples. Pour mieux comprendre cette affirmation, voyez l'exemple suivant: «L'engagement d'une personne prostituée étant condamnable au titre de proxénétisme, toute personne acceptant une situation de "prostitué(e) employé(e)" risque de se voir poursuivre en tant que complice du patron ou de la patronne. La prostitution ne peut donc s'exercer légalement qu'en dehors d'un lien de subordination. C'est précisément cette absence de lien de subordination qui définit le statut des travailleurs indépendants. Ce statut implique par défaut l'inscription au registre

Une maison close parisienne, sous le Directoire.

du commerce, la cotisation à l'Inasti, la contribution à l'impôt et la participation à la balance de la Tva... Quatre obligations majeures qui incombent aux personnes prostituées sans que cela soit jamais explicitement mentionné dans un texte légal».

Flou

Dans la pratique, le flou règne en maître. Malgré le travail d'information que notre association (et d'autres) poursuit dans les lieux de prostitution, la plupart des demandes de régularisation de statut professionnel que nous recevons font suite au contrôle d'un inspecteur des contributions ou des lois sociales. Et bien que ces contrôles s'intensifient depuis environ cinq ans, les personnes prostituées qui souscrivent régulièrement au statut des travailleurs indépendants restent très nettement minoritaires. Malheureusement, après le passage des inspecteurs, les conditions de travail peuvent se radicaliser: ceux qui optent pour la voie légale doivent se battre pour que les rétablissements exigés soient calculés sur des bases réalistes. Si les inspecteurs refusent toute négociation des montants réclamés, il n'est pas rare que ces personnes soient contraintes de se prostituer plus souvent, plus longtemps ou dans des conditions plus difficiles pour rembourser leur dette envers l'État. Quant à celles qui optent pour une clandestinité accrue, l'organisation de leur insolvenabilité (fausse domiciliation, achats sous des prête-noms, recours minimum aux comptes bancaires, etc.) les fragilise socialement et réduit considérablement leurs droits les plus élémentaires. Par exemple, en cas de divorce, il n'est pas rare que des femmes prostituées installées dans la clandestinité perdent la garde de leurs

enfants parce qu'elles ne peuvent pas apporter la preuve officielle qu'elles sont en mesure de leur assurer un minimum de confort matériel.

Lorsqu'un statut professionnel est à ce point en décalage avec la réalité, il est indispensable de le réajuster. Il est intolérable qu'une catégorie entière de travailleurs soit abandonnée aux fantasmes sociaux (notamment) de l'opinion publique, aux humeurs des autorités administratives ou policières, à des décisions de justice arbitraires.

Si le travail sur l'opinion publique –donc sur une somme de mentalités individuelles– peut s'effectuer à long terme dans le cadre d'une information par des observateurs indépendants (associations de terrain, presse d'information et de réflexion, etc.), l'État doit ouvrir la voie à une prise en compte plus pragmatique de la prostitution en tant que phénomène de société. La vision d'une prostitution qui ne relève que de l'activité privée est dramatiquement inadaptée: on se prostitue pour gagner sa vie et cela a de très nombreuses conséquences sociales.

En dix ans de travail sur le terrain, Espace P... a collecté données, témoignages et réflexions sur la prostitution pour en arriver au constat suivant: la définition d'un statut clair pour les métiers du sexe ne mettra certainement pas fin à tous les abus ni à toutes les exploitations, mais elle est indispensable à l'insertion et à l'émancipation sociale des personnes qui désirent vivre légalement de leur prostitution.

Ainsi, les personnes qui désirent se prostituer sous le régime indépendant, devraient pouvoir bénéficier d'une couverture des soins de santé qui prend en compte le risque médical dû aux multiples contacts rapprochés. Elles devraient également être protégées contre le proxénétisme immobilier (loyers abusifs et non déclarés des lieux de prostitution) par des barèmes officiels et des contrôles effectifs.

«Les techniques utilisées pour repérer les infractions sont de plus en plus efficaces»

Par ailleurs, les personnes qui désirent se prostituer sous le régime salarié pour profiter des garanties sociales qu'offre un contrat de travail devraient pouvoir mettre en œuvre ce souhait légitime. Bien sûr, en légalisant l'engagement de personnes prostituées, il faut imposer des recommandations strictes et contraignantes à l'égard des employeurs. Nous proposons qu'un agrément soit attribué aux gérants d'établissements de prostitution qui respectent strictement des règles établies et vérifiées par un organe de contrôle: environnement de travail sain et hygiénique, garanties de sécurité, possibilité de refuser des clients, etc.

Aucun des ajustements du statut des métiers du sexe que nous proposons n'est révolutionnaire. Ainsi, plusieurs professions indépendantes à caractère médical bénéficient d'une couverture qui prend en compte leur surexposition aux maladies. Quant à l'agrément pour tenanciers de maisons de prostitution, il en existe de similaires pour les armuriers ou les marchands de spiritueux, par exemple.

Des connexions étroites existent entre personnes fichées pour prostitution et administration fiscale.

¹ La notion de «débâuche» reprise dans le Code pénal semble ajouter une vocation moralisatrice au rôle des juges, ce qui ouvre la porte à des interprétations arbitraires. D'autre part, les écrits préparatoires de la Convention de New York (voir ci-dessous), introduisent dans l'esprit de la loi une vision miséraliste et stigmatisante de la personne prostituée.

² En effet, suite à la ratification de la Convention (dite «abolitionniste») de New York vers 1950, l'Etat belge ne s'autorise plus à organiser la prostitution. Le droit de se prostituer étant implicitement garanti par le droit de disposer de son propre corps (issu de la Déclaration universelle des droits de l'Homme), le législateur a considéré qu'il pouvait se cantonner à n'en fixer que les limites (essentiellement dans le cadre du respect des bonnes mœurs, du maintien l'ordre public, de la protection des mineurs et, plus récemment, de la lutte contre la pédophilie et la traite des êtres humains).

Pour plus d'information sur nos activités, voyez www.espacep.be.tz

Quentin Deltour est coordinateur de l'antenne liégeoise d'Espace P.

Salaud de client

Le vertige de la dégradation est toujours présent dans des rapports empreints de transgression analysés ici par Richard Kalisz.

J'aime bien les récits à la première personne du singulier et non pas ceux qui se réfugient derrière le discours ou la théorie. D'ailleurs, n'étant ni sociologue, ni psychologue, n'ayant aucune autorité scientifique, il m'est difficile de parler autrement qu'en tant que «salaud de client». Si vous êtes avides de certitudes et de données statistiques, il faudra donc voir ailleurs. Et puis quel besoin avons-nous de masques ou de paravents? Bien: je suis surtout metteur en scène, parfois écrivain, reconnu quelque peu comme personnalité culturelle, et moins comme salaud de client. À vrai dire, je le suis, ni plus ni moins que la grande majorité de nos concitoyens qui, à côté de la respectabilité, ont tous été, un jour ou l'autre, ce salaud de client qu'on ne saurait voir. Ce qualificatif, il nous faut désormais le revendiquer ou l'assumer, puisque sainte Anne-Marie Lizin, accompagnée par quelques autres saintes, agissant au nom de sainte dignité protectrice des prostituées, prenant appui sur la législation en vigueur dans le pays le plus pasteurisé et le plus réglementé du monde, à savoir la Suède, prétendent nous pénaliser quand nous achetons des corps le temps d'une passe ou d'une nuit pluvieuse volée au temps.

Comme, il n'y a pas si longtemps, j'étais un sale juif, puis un sale pédé, je n'ai aucun mal à endosser la nouvelle étiquette infamante qu'on invente actuellement pour ledit bonheur du peuple et des victimes. Il se fait que j'échappe quelque peu au sort commun, puisque n'étant pas chargé du poids terrible de l'hétérosexualité, je pourrai encore me soulager du côté de l'exception ou de la spécificité homosexuelle.

Allons-y.

J'ai découvert la pratique de la prostitution masculine vers la fin des années quatre-vingt, en revenant m'installer à Bruxelles. La crise avait jeté sur les pavés de la place Fontainas des dizaines de jeunes types qui accostaient, et qui m'accostaient, pour mille francs seulement. La première rencontre de ce genre m'a profondément troublé, provoquant compassion, effroi, et fascination. Lui, néophyte de dix-huit ans, moi l'acheteur de trente-cinq ans, nous avons fait l'amour sans amour, contre payement, à la fois dans le dégoût, la déception et un plaisir difficile à nommer. Ainsi, la drague habituelle du quartier

s'était transformée en une circulation de marchandises physiques. Cette expérience initiatrice, je l'ai racontée et détaillée avec émotion dans la fiction (publiée dans la revue *Rue des Usines*), intitulée comme l'endroit en question, en m'abstenant de tout moralisme idiot, mais en décrivant l'espace mental d'une société qui commençait à tourner à vide. Entendons-nous: cette prostitution a toujours existé, mais elle n'avait pas cette visibilité; à ce moment-là, elle commençait à oser dire son nom, et elle se trouvait démocratisée en quelque sorte. Plus tard, tandis que les tarifs augmentaient, les saunas et massages individuels se banalisaient, tandis qu'une prostitution plus luxueuse s'installait et s'amplifiait via le «concept» des *escort-boys*, des petites annonces à peine codées, des lignes téléphoniques de rencontre, et enfin des propositions très affirmées sur les écrans d'internet.

Il est évident que la sortie du placard de la prostitution masculine symbolisait quelque chose: tout était vraiment à vendre. Mais il y avait beaucoup plus, car au-delà de la survie, de nouvelles contraintes économiques (il est de bon ton de croire -et ce n'est pas tout à fait faux- que le commerce sexuel provient de la pauvreté), s'affichait jusque dans la rue un fantasme qui n'était plus le seul fait de grands bourgeois. Des petits mecs de milieux populaires avouaient s'y livrer. Car je fus vite bouleversé par une donnée fondamentale. En effet, il est bien connu que la femme a la possibilité de simuler la jouissance. Mais un mec peut toujours essayer. Sa malédiction, c'est qu'il n'y parviendra pas. Or ce salaud de client exige que le produit acquis fonctionne sans défaut et jusqu'au bout.

Disons-le brutalement: un prostitué qui ne bande pas n'a aucune chance de durer, ni même d'exercer occasionnellement le métier. Il lui faut donc désirer le client, désirer être acheté, désirer être dans ce fantasme de dépendance obéissant à une somme d'argent qui devient ici manifestation du pouvoir de l'autre et révélatrice de sa propre sujexion. Et ce n'est pas fini: le prostitué masculin se prouve sa capacité de séduction en étant payé. Ce salaud de client le lui rend bien en se prouvant à lui-même et à cet obscur objet de son désir qu'il a la capacité de

l'abaisser dans cette humiliation. Le bonheur suprême du client est d'obtenir l'éjaculation de la chair qu'il a payée, tandis que celui qui vend son corps se satisfait d'être à ce point reconnu, que beaucoup sont prêts à sortir de l'argent pour l'obtenir.

Y prendre goût

La plupart de ceux que j'ai embarqués pour le temps de cette transgression ne pouvaient plus imaginer d'autres rapports, et, moi-même, je me suis surpris au fil des

années, avec l'inévitable avancée de l'âge et le constat de l'amour progressivement bafoué, à y avoir pris goût. J'ai fini par aimer être ce salaud de client.

À travers ces voyages clandestins, mais aussi de plus en plus ouverts et étalés au grand jour, avant ou après la fulgurance épuisante du corps à corps, je récoltais souvent les mêmes récits, ponctués ou seulement différenciés de quelques variations. Celui-là, à son grand étonnement, avait été acheté par hasard à l'âge de seize ans dans le hall de la Gare centrale. Marqué par cet acte fondateur, poursuivant et voulant rattraper jusqu'à aujourd'hui l'image de cette découverte de la vie, il voulait continuer d'en jouir jusqu'à la dégradation finale. Un autre, déjà plus marqué, pressentant qu'il aurait à abandonner prochainement son métier parce que subissant fortement la concurrence de plus jeunes venus de l'Est, s'était fait sculpter en plusieurs exemplaires son propre corps dans du bronze, manière d'immortaliser son torse et ses muscles. Dans la chambre où il recevait ses salauds de clients, il en avait fait le support d'un lampadaire et d'une table basse en verre. Au-delà de son narcissisme, il me disait par là même vouloir exciter davantage l'acheteur qui, au fond, ne désire rien d'autre qu'une statue. Un troisième affirmait qu'il le faisait pour subvenir aux besoins de son ami malade, puis devait reconnaître, malgré tout, qu'il en était intoxiqué bien avant, et que peut-être, oui, c'était comme un défi inavoué lancé à la face de son père qui était commissaire de police.

L'amour sans trace d'amour

Qu'on n'aille pas imaginer que ces rapports et ces échanges se réalisaient dans la souffrance ou sur le ton du mélodrame. C'est seulement moi, qui devine qu'on ne peut vivre avec cela sans un minimum d'amertume, et qu'au fond chaque parcours et la somme de ces parcours constituent un désert sans fin. Car le ciel ne peut que se désoler, de toute manière, que ce soit avec ou sans argent, de l'amour consommé sans la trace, même furtive, de l'amour. Certains diront ou croiront s'aimer ainsi dans cette aliénation. Mais cette identité, car identité il y a,

S'en prendre, non pas aux prostitué(e)s et aux clients, mais aux réseaux de traite des êtres humains.

Richard Kalisz

Aller aux putes

Dégradants pour les femmes, les métiers dits «de charme» seraient un mal nécessaire. Claude Javeau* plaide pour le principe de réalité.

La prostitution est un thème très tendance, ces derniers temps. Les colloques se multiplient, les prises de position aussi, on voit fleurir les propositions de loi, et la presse est pleine d'articles sur le sujet. D'aucuns, à l'exemple de la Suède, veulent pénaliser les clients, tandis que d'autres, s'inspirant des Pays-Bas, veulent faire de celui de prostituée un métier comme un autre, avec protection sociale et tout, ce qui peut vouloir dire salariat et donc réouverture des maisons closes (j'adore cette expression oxymorique!). On nous dit, d'une part, que la prostitution est une occupation qui dégrade les femmes¹ contraintes de s'y adonner, et que quiconque contribue à sa perpétuation, proxénètes ou clients², doit être mis au ban de la société; de l'autre, que les métiers dits «de charme»³ constituent un mal nécessaire, et qu'il serait vain d'essayer de les éradiquer, comme on dit de nos jours, le plus sage étant de les soumettre à efficace réglementation afin que le mal soit circonscrit et réduit au minimum acceptable. Mais, au fait, de quoi parle-t-on au juste? Prostituer, du latin classique *prostituere*, lui-même composé de *pro*, «en avant», ou encore «exposer en public», au sens figuré «déshonorer»: faciliter, livrer au commerce charnel contre rémunération, par appât du gain. «Se prostituer»: être l'agent(e) de ce genre d'activité. L'essentiel est donc qu'il s'agit d'une activité rémunérée, un «commerce» qui implique l'intervention des organes sexuels d'au moins l'un des deux partenaires. La participation de la personne qui se prostitue, en effet, n'impose pas qu'il y ait nécessairement pénétration, n'insistons pas: si Monica avait prodigué à tous les hommes politiques les mêmes gâteries que celles qu'elle réservait à son Bill chéri, et contre «petits cadeaux» de diverses natures, elle aurait été une prostituée, une putain, une pute, donc.

Un marché

Qui dit «commerce» dit «marché». La prostitution est d'abord un marché sur lequel se rencontrent une offre

et une demande, d'où découle la formation d'un prix par prestation, selon la nature de celle-ci, la qualité des prestataires, le lieu et le moment de la prestation, etc. Relevant du domaine des «services», inscrite dans le secteur «tertiaire», la prostitution propose une gamme très étendue de produits, allant de la quasi assistante psychologique se consacrant à une poignée de clients réguliers, tapie dans sa «carrée», à la courtisane de haut vol, diplômée de l'université le cas échéant, et dont le nom peut notamment être trouvé dans la rubrique «Escort services» du respectable hebdo *The Bulletin*. Il n'y a pas une prostitution, mais des prostitutions, comme il n'y a pas, par exemple, une restauration, mais des restaurations. Il y a du *fast-fuck*, comme il y a du *fast-food*, et de la «poule de luxe» comme il y a des trois étoiles au *Michelin*⁴. Certaines fleurs du pavé sont de pauvres gamines réduites en esclavage sous peine de sévices graves par des négriers que l'appellation de souteneurs ennoblirait encore. Et il y a aussi de braves artisanes ayant pignon sur rue (et nains dans le jardin) et dont le protecteur est souvent l'ami de cœur, voire le mari tout à fait légitime. Dans le premier cas, on a affaire à de l'exploitation d'êtres humains tombant sous le coup des lois pénales. Dans le second, on se demande où est le problème véritable.

Le problème véritable, s'agissant de façons de tuer le temps qui ne font guère de tort à la société (pas davantage, à mon avis, que de rouler à tombeau ouvert sur les autoroutes ou se ruiner à jouer au Lotto), tient en un seul mot: sexe. C'est que la prostitution, quelle que soit la modalité qu'elle adopte, c'est d'abord du sexe, et le sexe ça n'est pas convenable. Sauf dans certaines limites soigneusement balisées: au lit, à la maison, entre gens de genre différent authentiquement unis par les liens du mariage, mais pas trop souvent et en gardant à l'esprit que c'est là la voie que la Nature (autre nom: le Seigneur) a imaginée pour que se reproduise l'espèce. De quoi, quand même, n'y prendre pas trop de plaisir, surtout pas la femme, par qui la tentation arrive et dont les appétits, en la matière, sont toujours exagérés. Il faut donc protéger la femme contre elle-même: c'est pour cela que le pape est contre la capote et la pilule, et que les musulmans croyants n'hésitent pas à déguiser leurs compagnes, dans le pire des cas, en pompes à essence.

Une violence

Que la prostitution, dans certaines situations, soit l'une des manifestations de la maltraitance de la femme dans toutes les sociétés, certes. Mais que le moteur de la clientèle soit une certaine misère sexuelle, il faut aussi en convenir. L'arrogance du client riche, qui se paie

(cher) une courtisane pour la nuit, que du reste il se croira autorisé à maltrai ter, me semble bien plus répréhensible que l'errance du paumé que les fallacieux mirages des quartiers à lampes rouges attirent. Celui-ci risque d'être traduit en justice, celui-là y échappera forcément. La répression n'empêchera jamais la prostitution clandestine, l'exemple de la prostitution aux États-Unis devrait être médité.

Pour ma part, si profession il y a, qu'elle bénéficie des protections sociales et juridiques dont bénéficient toutes les professions, «honnêtes» ou non. Et attachons-nous à faire poursuivre dans tous les cas où l'infraction pénale est patente. Cela fait déjà pas mal de pain sur la planche. Et apprenons, à l'égard du sexe et tout ce qui tourne autour, à nous conduire enfin en adultes responsables. Car c'est sans doute là que réside le véritable problème: alors que les téléspectateurs transformés en voyageurs permanents, se collent le nez sur le petit écran pour mater les ébats des pitoyables

«On oublie trop vite que dans une économie monétaire, tout bien ou service reproductive peut être objet de marché»

protagonistes de *Loft Story*, *Star Academy* ou autres *îles de la tentation*, dont le mobile essentiel est de titiller le soubassement de la ceinture, on en est encore à traquer le péché dans les métiers du charme. Autrefois, c'était la prostituée qui faisait les frais de la réprobation, dans l'obligation où on la

tenait de porter un stigmate indélébile. Sauf quand on la considérait, à l'exemple de l'anti-héroïne de *Bubu de Montparnasse*, comme une malheureuse victime de ses propres aveuglements. Aujourd'hui, on voudrait faire porter le chapeau au seul client, incapable de réfréner des pulsions coupables. La prostitution devient à son tour le lieu des ravages du moralement correct. On oublie trop vite que dans une économie monétaire, tout bien ou service reproductive peut être objet de marché.

Le sexe en est un parmi des myriades

basées sur le désir seront parfaitement égalitaires et

inscrites sur un horizon de parfaite harmonie (mais alors, pourquoi ne pas rêver la même chose des rela-

tions de travail, des relations

entre les peuples ou encore de celles entre les religions?), ou

bien on se contente, ce qui

n'est pas peu dire, de prier

l'État d'étendre sa providence

à ceux et à celles qui font

commerce de ces relations de

désir dit charnel. Ce qui implique de réprimer tout acte ou

attitude qui ne respecte pas,

dans celles-ci, l'équité, sinon

l'égalité. Même les plus enra-

gés thuriféraires du libéra-

lisme intégral reconnaissent

l'importance de cet État dans

la régularité des transactions.

Il n'y a pas de raison que les

transactions ayant le sexe

pour objet échappent à la vigi-

lance de celui-ci.

Pour le reste, on peut aussi

rêver d'un monde où régnerait

l'égalité des conditions, où

l'éducation des jeunes gens et

jeunes filles comporterait une

préparation à la jouissance

sans esprit de domination

et/ou de lucre. On peut tou-

jours rêver. En attendant, on

accepte le principe de réalité,

tempéré par ceux de la liberté

et de l'égalité.

¹ Et aussi des hommes (et des enfants, ce qui est le plus pénible de la chose). On n'en parle guère, on a peut-être tort.

² Dans cette optique, les prostituées elles-mêmes, considérées comme victimes, sont exonérées de tout opprobre. Est-il captieux de supposer que, dans certains cas, cette occupation est volontairement choisie?

³ Strip-teaseuses, acteurs/trices du porno, modèles dans les peep-shows, etc. Il ne s'agit pas de prostitution (encore qu'une «hardeuse» fait à peu près le même boulot), mais on n'en est jamais loin, comme l'indique l'étymologie de ce mot.

⁴ V. «Les prostituées attendent un statut», *La Libre Belgique* (hé oui!), 3 octobre 2002.

Les intitulés sont de la rédaction.

*Claude Javeau est professeur de sociologie à l'ULB.

Claude Javeau

Les dessous d'un sale trafic

Le trafic des êtres humains n'est pas une réalité éloignée. C'est la conclusion aussi laconique qu'amère que l'on peut tirer d'un rapport de l'Office international des migrations (OIM) publié en octobre 2002. L'étude porte sur la Belgique et les ravages qu'y fait notamment l'industrie du sexe parmi les refoulés de l'immigration. Les données ainsi collectées doivent permettre le retour volontaire, méthodique, digne et en sécurité des personnes concernées. L'Office international des migrations veille en effet au retour volontaire des exclus de la politique belge d'asile et d'immigration. Le gouvernement fédéral préfère toutefois assurer lui-même l'accompagnement des récalcitrants.

Le rapport de l'OIM pointe d'abord du doigt les origines du fléau. *L'étude a mis en évidence, peut-on y lire, qu'une victime adulte sur deux du trafic (d'êtres humains) vient des pays d'Europe centrale et orientale et des États indépendants du Commonwealth. Le trafic de femmes venant de ces pays a en outre augmenté depuis 1990.* Le haut niveau de pauvreté et de chômage parmi la population féminine mais aussi le durcissement des contrôles d'immigration occidentaux expliquent en partie le phénomène. Faute d'espérer immigrer légalement, ces femmes seraient poussées à la clandestinité. Il apparaît également qu'il est plus facile et moins cher pour les réseaux de trafiquants d'importer leur «main-d'œuvre» de ces pays, parce qu'ils sont peu éloignés et que, souvent, leurs ressortissants ne sont pas astreints à se procurer un visa pour entrer dans l'Union européenne.

L'Office international des migrations affirme que la quasi-totalité des victimes interviewées ont été forcées à se prostituer. Une minorité s'est en revanche tournée vers les travaux domestiques, dans des conditions évidemment précaires, sans réel salaire ni contrat d'emploi.

Un processus classique

Selon un processus tristement classique, les prosti-

tuées se retrouvent rapidement prisonnières de leur condition et ne peuvent retourner dans leur pays d'origine. Menace physique et séquestration, pression psychologique et endettement s'ajoutent au manque d'information sur les possibilités de réintégration. Cela explique partiellement pourquoi un petit nombre de victimes ont indiqué leur volonté de retour, analyse l'OIM. Ce calvaire est aggravé par la crainte de représailles.

Issus des mêmes régions, les mineurs n'échappent pas à ces trafics et finissent eux aussi la plupart du temps dans les réseaux de prostitution. Les autres sont soit victimes d'une exploitation économique, soit forcés à se livrer à des activités illégales comme le vol. Tout est bon pour piéger ces jeunes: fausses adoptions, offres d'emploi alléchantes, «achat» auprès des familles. Ce dernier cas pose un problème supplémentaire lors d'un éventuel retour au pays et implique un programme d'assistance à la réintégration plus long que pour un adulte. L'OIM souligne sans surprise que la plupart de ces mineurs ont peu ou pas fréquenté l'enseignement.

Aux origines du mal se place souvent la difficulté ou la volonté des États «sources» à combattre efficacement le trafic d'êtres humains. Certains, comme la Lituanie, la Roumanie et, dans une moindre mesure, l'Ukraine ont réussi à adopter des standards minimaux (notamment en renforçant les législations existantes) qui permettent de lutter avec plus ou moins d'efficacité contre le fléau. D'autres pays (Albanie, Bulgarie, Équateur, Moldavie, Nigeria, Russie et Sri Lanka) échouent en revanche à créer des conditions d'assistance et de sécurité suffisantes, bien qu'ils se soient engagés au plan international à en finir avec cette criminalité. Aux côtés de l'OIM, tout un monde d'organisations non gouvernementales, de travailleurs sociaux, de diplomates prête toutefois main forte à la réintégration des jeunes gens arrachés aux différentes réseaux.

Le retour des mineurs non accompagnés ne va pas sans un minimum de précautions. Un cadre légal devrait être rapidement mis en place, prévient l'OIM, qui établirait les conditions de garde des enfants et des adolescents. Le gouvernement belge, représenté par l'Office des étrangers et en collaboration étroite avec les agences chargées de la protection de l'enfance, doit aussi décider en son âme et conscience que le retour est bien dans l'intérêt de l'enfant. De l'autre côté de la frontière, les familles doivent enfin marquer leur accord et aider au processus de réintégration. Pour que le voyage vers l'eldorado occidental, ce paradis rapidement devenu l'enfer de la prostitution et du crime organisé, ne soit qu'un mauvais souvenir ■

Pascal Martin

Plusieurs groupes de contacts se sont réunis dans les locaux du Parlement européen pour préparer les deux journées d'audition de la société civile par la Convention «Pour l'avenir de l'Europe», présidée par Valéry Giscard d'Estaing.

Le groupe consacré à la culture devait entendre les points de vue des Églises et des «communautés de foi et de conviction».

Les représentants de l'Église catholique ont développé le point de vue des évêques catholiques (Comece) qui avait été relayé abondamment dans la presse et appuyé lourdement par le pape. Ces derniers revendentiquent d'inscrire dans le préambule d'un futur Traité constitutionnel de l'UE la référence à dieu et à la transcendance. Il faut rappeler leur tentative avortée de faire inscrire la référence à «l'héritage religieux» dans le préambule de la Charte européenne des Droits fondamentaux.

La Fédération humaniste européenne (FHE) est intervenue pour refuser l'exigence de mentionner dieu et la transcendance dans la future Constitution européenne et signaler que les Églises ne sont pas des représentants des citoyens, contrairement à ce que revendique la Comece¹.

En séance plénière de la Convention, au Parlement européen le 25 juin 2002, le rapporteur s'est donc trouvé contraint de mentionner explicitement la position de la FHE et son rapport ne reprend pas les exigences des évêques catholiques. Il se contente de rappeler que «pour les Églises chrétiennes... la dignité de l'être humain vient de dieu», ce qui, convenons-en, est leur droit, à condition de ne pas vouloir imposer leur croyance à tous.

L'affaire n'est pas passée inaperçue puisque l'agence Europe en fait mention dans un communiqué de presse qui précise:

- la Fédération humaniste européenne demande à la Convention d'éviter toute discrimination entre

La participation laïque à la Convention

Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention.

- Une bonne gouvernance européenne doit veiller à ce que les législations et les usages concernant les Églises et les religions dans les pays de l'Union ne soient pas de nature discriminatoire vis-à-vis de l'ensemble des citoyens, dans le respect de l'article 13 du Traité².
- L'Union sépare religion et gouvernance. Elle ne se préoccupe pas des contributions spécifiques que les Églises peuvent apporter à leurs fidèles.
- L'Union invite les Églises à promouvoir entre elles un dialogue, à abandonner tout prosélytisme et à éviter le recours au concept d'identité religieuse qui attise encore tant de conflits.
- L'Union ne peut se positionner par rapport aux citoyens en recherchant sa légitimité par la religion ou par l'invocation à dieu.
- L'Union européenne ne peut établir de discrimination entre les convictions des citoyens qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas. ■

Georges C. Liénard

¹ L'intervention complète de la FHE est disponible sur son site internet: www.humanism.be

² L'article 13 du Traité concerne les mesures en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, etc...

Georges C. Liénard est past président du CAL et secrétaire général de la FHE.

L'entretien de Jean Sloover avec Hassan Boussetta

L'islamophobie ou la «fortuynisation» des esprits

L'effet multiculturel de l'affaire Benaïssa s'est effacé avec le 11 septembre. Attention danger!

Au-delà de l'horreur des faits et de la compassion pour leurs victimes, les attentats terroristes du 11 septembre 2001 avaient suscité chez certains l'espoir d'une pause dans le déroulement chaotique de l'Histoire. La démonstration sanglante de la vulnérabilité du plus puissant État du monde n'allait-elle pas inciter la communauté internationale à réfléchir aux causes d'un tel drame et à imaginer les moyens d'éviter leur répétition? Par sa démence même, ce geste paroxystique n'était-il pas le signe qu'il ne peut décidément rien sortir de bon d'une planète déchirée entre riches et pauvres? Entre dominants et dominés? On sait ce qu'il est advenu de cet espoir: une escalade prodigieuse de violences. Non seulement sur d'exotiques champs de bataille. Mais aussi, plus discrètement, à l'intérieur de nos cités où la cohabitation des autochtones et des populations immigrées arabo-musulmanes s'est subitement dégradée, enrayant brutalement l'émergence de cette insaisissable société multiculturelle qu'impose pourtant le brassage désormais incessant des peuples. Dans ce contexte, une série d'intellectuels belges d'origine maghrébine ont décidé de s'exprimer sur ce qui se joue ainsi sous nos yeux*.

Hassan Boussetta, ce que dénonce le livre collectif que vous avez coordonné, c'est la vision actuelle qui consiste à juger tout ce qui concerne le monde arabo-musulman au travers du prisme de l'islamisme politique?

Les immigrés, comme toutes les populations, font des choix culturels et religieux. Ces choix sont pluriels. Mais aujourd'hui, à l'heure même où ils sont désignés comme une menace pour l'Occident, on regroupe effectivement les immigrés originaires d'Afrique du Nord dans une seule catégorie de représentation: les musulmans. Certes, les immigrés d'origine maghrébine s'identifient et se sentent volontiers solidaires des Palestiniens, par exemple. Mais il y a néanmoins de nombreuses différences entre les gens provenant du monde berbère et ceux qui vivent au Moyen-Orient. Les indexer tous sous une même référence est donc une démarche hautement problématique. En imposant l'idée que les textes sacrés exercent partout la même influence et que les musulmans répondent partout de la même manière à l'appel du dogme, la grande catégorie unifiée qui prévaut à l'heure actuelle passe sous silence le fait que l'islam est toujours le produit de son contexte.

Cette vision réductrice est-elle nouvelle?

Jadis, l'immigré maghrébin était perçu comme un travailleur d'origine étrangère. Une autre vision a donc longtemps prévalu. Les Belges et les Maghrébins ont maintenant quarante années d'une vie commune marquée par beaucoup de cohabitation pacifique. Si la compréhension mutuelle était impossible comme on a tendance à le faire accroire, il y a longtemps que la Belgique aurait sombré dans la guerre civile! Ce qui est donc bien en cause ici, c'est la manière dont la société construit son système de représentation de l'Autre. On peut à ce propos faire un parallèle avec ce qui s'est passé durant la guerre froide où tous les ressortissants des pays commu-

nistes étaient assimilés à des activistes qui visaient à déstabiliser le «monde libre». Le péril islamiste s'est substitué au péril rouge, si vous voulez.

La différence entre la culture judéo-chrétienne européenne et la culture islamique des immigrés d'origine maghrébine ne complique-t-elle pas la cohabitation des populations?

Il serait faux de penser que si un immigré issu d'un pays musulman semble avoir des difficultés ou des réticences à s'intégrer, c'est en raison de sa religion. Je voudrais rappeler à cet égard que les vagues d'immigration précédentes, comme les Italiens ou les Polonais, ont toutes été stigmatisées. À la fin des années quarante, le quotidien *Le Soir* a écrit que les Italiens ne pourraient jamais se fondre dans la population belge parce qu'ils étaient trop catholiques! Peau, culture, religion: le racisme peut en fait prendre toutes sortes de critères de marquage. Il suffit de regarder le conflit communautaire entre Flamands et francophones: c'est la langue qui sert de facteur discriminant...

«La rage et l'orgueil»: une lourde défaite

Pensez-vous que la présence d'une importante population originale de l'aire culturelle islamique ait été présentée à l'opinion publique belge comme ouvrant la voie à une société multiculturelle et multiconfessionnelle?

Il est clair que la population belge n'a pas été suffisamment préparée à cette évolution et que nous devrions travailler davantage sur ces questions, y compris auprès des immigrés. Il faut apprendre à ceux que l'on appelle autochtones qu'il

est légitime d'être Belge et Noir, d'être Wallon et musulman. Néanmoins, à l'échelle mondiale, les peuples de l'Europe du Nord, des États-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Zélande... - qui sont toutes de vieilles terres d'immigration - sont quand même ceux qui, contrairement au monde arabe, à la Chine ou à la Russie, par exemple, ont bénéficié des pédagogies interculturelles les plus importantes.

Qui est responsable du fait que les immigrés vivant en Belgique depuis des décennies restent des inconnus aux yeux des Belges?

Le débat public est un lieu où s'affrontent des intérêts qui peuvent instrumentaliser la question de l'immigration pour se positionner au plan électoral. Par ailleurs, les médias ont aussi été producteurs d'un tel clivage. Notre livre n'est pas tendre pour eux. J'ai personnellement été déçu, choqué et même scandalisé par le retentissement donné par *Le Soir* au livre d'Oriana Fallaci, *La rage et l'orgueil*. Alors que certains de ses journalistes ont beaucoup œuvré en faveur de la cohésion sociale multiculturelle en Belgique, les pages consacrées par *Le Soir* à ce pamphlet et l'achat de certains droits à son auteur est une lourde défaite pour tous ceux qui défendent en la matière une vision raisonnable: c'est un espace public majeur qui a ainsi été livré aux adversaires de la diversité culturelle et religieuse. J'y vois le signe inquiétant de la «fortuynisation» des esprits qui nous menace.

Que se passera-t-il, selon vous, si le travail d'explication de la multiculturalité n'est pas mené à bien?

Le risque est grand d'assister à un grave retour en arrière. Les événements qui ont entouré l'assassinat de Loubna Benaïssa ont été un moment privilégié de rapprochement avec l'Autre. Mais on voit aujourd'hui, aux Pays-Bas, au Danemark, en Grande-Bretagne et même en Communauté française, émerger un discours qui tend à accréder l'idée que le multiculturalisme est un échec, les immigrés ne s'intégrant pas assez. On sent donc bien la tendance: ce n'est pas un modèle qui est critiqué, mais un groupe qui est stigmatisé.

Le livre cite effectivement souvent le climat qui a entouré la marche blanche comme un épisode d'harmonie culturelle. Mais que se

serait-il passé à votre avis si l'assassin de Julie et Melissa avait appartenu à l'immigration maghrébine?

Des événements horribles se seraient produits. Il suffit de voir ce qui s'est passé aux Pays-Bas: une heure seulement après le meurtre de Pim Fortuyn des immigrés ont été attaqués et la foule en colère s'en est prise au Parlement.

Quelque chose est à l'œuvre...

Cela ne signifie-t-il pas que la cohabitation pacifique entre Belges et immigrés dont vous parlez tout à l'heure est en réalité bien fragile?

Je pense que la magnitude de l'affaire Dutroux est telle qu'il est diffi-

qui ne trompent pas: quelque chose d'autre est désormais à l'œuvre...

Pensez-vous que, comme l'a écrit un des auteurs du livre, l'islamophobie soit «en marche d'une manière inéluctable dans les sociétés européennes»?

Elle est en tous cas déjà bien installée et nous allons vivre à coup sûr quelques années difficiles. Il faut espérer que les choses ne dérapent pas trop, mais honnêtement je ne suis pas très optimiste. Le risque est énorme. Notamment parce que, aujourd'hui, ce qui passe au niveau international exerce une emprise indéniable sur ce qui se passe au niveau local.

LEurope élargie à l'Est qui se prépare n'est-elle pas une tentative

L'assassinat de Loubna Benaïssa a été l'occasion d'un rapprochement entre deux communautés.

de reconstituer, au détriment du rapprochement avec la Méditerranée, la *Christianitas* de jadis?

Qu'une certaine vulgate cherche à accréder l'idée d'une histoire commune axée sur la religion du Christ est une hypothèse probable. Mais cette vision du monde est irréaliste et donc peu praticable: l'Europe chrétienne est toujours parcourue de fractures et quinze millions d'étrangers vivent sur son sol dont nombre de musulmans. Le cas de la Turquie, dont certains disent effectivement qu'elle n'a pas vocation à rejoindre l'Union, sera à cet égard révélateur. Une fracture civilisationnelle n'est donc pas à exclure. Mais pour notre part, nous contestons l'idée de civilisations aux frontières nettes.

* 11 septembre 2001 - 11 septembre 2002: *Rompre le silence - Une prise de position citoyenne d'intellectuels belges d'origine maghrébine sur les événements qui ont marqué l'année*, éditions Labor, collection *La Noria*, 162 pages.

La Justice à la croisée des chemins

Sollicitée de plus en plus par la société, la Justice peut-elle et doit-elle pour autant chercher à vouloir tout régler? Pas sûr. Explications.

En 2002, tout est manifestement judiciaire. On mêle la Justice à tout et cette dernière, du coup, se mêle aussi de tout. N'hésitant pas au passage à se laisser surprendre en flagrant délit d'ingérence, voire de contradiction. À moins que l'une et l'autre ne constituent aussi le prolongement de l'attitude des citoyens et des institutions¹. Un miroir en quelque sorte. Les exemples foisonnent du reste de cette judiciarisation galopante: du procès de Clabecq aux actions des riverains de Bierset, en passant par les affaires de droit commun retentissantes ou anonymes et les scandales politico-financiers, le pouvoir judiciaire est appelé à intervenir en permanence pour arbitrer des conflits, corriger des comportements, rappeler à l'ordre, entamer des parties de bras de fer avec les autres pouvoirs,

qu'ils soient politique, économique, médiatique, et mordre la poussière, parfois, en trébuchant sur l'un ou l'autre dysfonctionnement majeur.

L'inflation de la demande judiciaire conduit du reste à un paradoxe: au plus on suscite l'intervention de la justice, au plus celle-ci se voit soumise au feu nourri des critiques. Au point qu'il arrive que l'on recoure à la voie de la justice contre cette dernière elle-même. «Ce qui se mani-

feste brutalement», explique Georges Kellens, criminologue à l'université de Liège, «c'est le rôle à la fois symbolique et instrumental de la Justice. La société, le public ont besoin de rites sacrificiels. Cet impératif de sacrifice remonte à la nuit des temps comme l'a bien démontré René Girard (notamment dans son livre "Le bouc émissaire"). Il est à l'ordre du jour de rendre des comptes. Les Canadiens parlent de "redévabilité". Le pouvoir est et doit rester une fonction. Il ne peut pas devenir une puissance. Il doit être justifié et contrôlé. Chacun dans son domaine, dans sa sphère doit exécuter correctement son travail. Personne n'échappe à ce besoin proclamé de rigueur, pas même les magistrats». D'autant que la Justice est aussi à l'image des individus: faillible.

Mutation

La situation de crise qu'a connue l'appareil judiciaire ces dernières années n'est pas spontanée. Elle résulte d'une lente évolution, ainsi que le rappelle Olgierd Kuty, professeur de sociologie à l'ULg: «De l'après-guerre à la fin des années quatre-vingt, le modèle belge se caractérise par deux traits essentiels: très peu de conflits entre les différentes fractions des élites politiques au sens large et une position inégale du monde judiciaire au sein de celles-ci. Sur base d'un compromis tacite, le monde politique et la magistrature semblent s'être octroyés une autonomie réciproque fondée sur le principe de non-intervention dans leur domaine de com-

pétences spécifiques. À la fin des années quatre-vingt, le contexte change. Des tensions et des conflits apparaissent, ils seront au cœur des «événements blancs». Cette situation inédite se structure à partir d'évolutions progressives pas toujours perçues à l'extérieur: la dynamique jurisprudentielle des juridictions civiles et du Conseil d'État, la création de la cour d'arbitrage, les accrochages entre la magistrature et la presse, les arrêts *Inusop* (1996) et *Agusta-Dassault* (1998)».

Ce processus de mutation va s'accélérer brusquement au cours de ces dernières années: «Les années quatre-vingt ont été marquées par trois phénomènes concourants: la politisation croissante des nominations au sein de l'appareil judiciaire, le déclin des moyens financiers mis à la disposition de la Justice -dont les budgets diminuent de 1973 à 1988- et le renforcement de la gendarmerie. On pourrait en arriver à la conclusion que le modèle belge aurait inhibé les potentialités d'un développement de l'action judiciaire. Ce serait oublier un peu vite que cette structure globale commence à rendre l'âme à la fin de la décennie écoulée sous l'action de plusieurs facteurs qui constituent vraisemblablement la voie belge à la "judiciarisation". L'évolution du système des "piliers" porte les citoyens à passer moins souvent par les canaux politiques traditionnels et à se présenter d'abord comme justiciables dans le champ judiciaire à un moment où la pénalisation croissante de la vie sociale renforce la "judiciarisation": bref, une magistrature affaiblie au moment où les citoyens s'adressent davantage à elle», poursuit Olgierd Kuty.

Survient alors le big-bang de 1996, «lequel conduit en un premier temps à un rejet global des élites politiques et judiciaires. Ce qui représente sans doute le fait marquant du mois d'octobre 1996. À mon avis, la faible opposition entre les élites suggère à la population une image de proximité. À la différence d'autres pays, les citoyens belges n'ont pas été témoins de tensions réelles entre le politique et le judiciaire et le procès *Inusop* (arrêt rendu en avril 1996) était trop récent pour révéler ces potentialités de rupture. Aux yeux de l'opinion publique, par conséquent, les mondes gouvernemental et judiciaire paraissent porter ensemble la

responsabilité des événements: les deux pouvoirs sont mis dans le même sac. En 1997, on passe du rejet global des élites à une critique massive de la seule magistrature.

Dans le climat d'indignation et de dénonciation des comportements des dirigeants qui règne à cette moment-là, deux directions sont possibles: soit une évolution vers une stratégie de pénalisation, centrée sur une qualification des comportements en termes d'infractions, soit une attitude générale de stigmatisation qui pose le problème en termes moraux (et non plus juridiques) et suscite un jugement rapide de l'opinion qui pourrait être proche d'une justice expéditive. La première stratégie est judiciaire et reste dans les mains de la magistrature. Ce sera la voie française. Exemple: l'affaire du sang contaminé. La seconde fera appel à d'autres acteurs: des fractions du monde politique associées à des groupes de la société civile. Ce sera la solution belge. La Belgique, en réalité, n'a jamais voulu choisir

cette voie de la pénalisation des décideurs», conclut Olgierd Kuty.

Le sens de l'action judiciaire

Le rôle et le devenir du pouvoir judiciaire, l'un des trois piliers de tout État démocratique convient-il de le rappeler, sont l'affaire de tous. À commencer par le monde de la magistrature où un profond débat est en cours sur le sens à donner à l'action judiciaire au sein de la société. Déjà entamée depuis de nombreuses années, mais cantonnée aux éléments les plus progressistes -pas nécessairement tous de gauche- de la magistrature, cette réflexion a gagné du terrain à la faveur de l'affaire Dutroux.

Sur le coup, tant le monde politique -avec par moment beaucoup d'aplomb- que la société civile ont pointé un doigt accusateur vers ces magistrats -perçus à tort ou à raison comme une caste- qui se sont vus gratifiés de qualificatifs pour le moins sévères: indolents, laxistes, inefficaces, conservateurs,

irresponsables, etc. À l'opposé, d'autres ont estimé, non sans arrière-pensées, que certains magistrats -des juges d'instruction en l'occurrence- usant et abusant de leurs prérogatives, ont fini par se comporter comme des shérifs, pire, des justiciers échappant à tout contrôle et voulant instaurer une «république des juges» qui menacerait l'ordre démocratique.

Personne ne nierait que le pouvoir judiciaire a trop longtemps fonctionné en autarcie, avec ses rites surannés et ses priviléges de fonction. Qu'une partie des magistrats, dès lors, se montrent aujourd'hui encore hostiles au changement ne surprend pas. Dans la majorité des cas, cependant, les réformes en cours rencontrent l'assentiment d'autant qu'elles devraient conduire à une modernisation progressive de l'«outil» avec en filigrane une plus grande efficacité de l'action judiciaire. La création du Conseil supérieur de la Justice, exemple parmi d'autres, s'inscrit dans cette démarche.

Encore faudra-t-il que la Justice puisse retrouver sa juste place au sein de l'État et de la société car si le «théâtre judiciaire est nécessaire à la vie publique, il devient nuisible et dangereux pour la démocratie lorsqu'il monopolise l'espace public. Car quand l'actualité est saturée par le judiciaire, il n'y a plus de place pour la politique. Une société obsédée par la morale et les enquêtes est une société en panne d'idées et de projets. Mais sans doute cela correspond-il à de vieux réflexes culturels enfouis dans la matrice religieuse de l'Occident: la croisade contre le mal incarné d'une part, le biopouvoir pastoral de l'autre. Pendant ce temps, ce sont les vrais enjeux qui sont occultés: le partage des richesses, la faim dans le monde, l'environnement, l'éducation. Et pourtant, c'est là que se joue notre avenir et non dans les prétoires ou les salles d'audience»². À méditer.

Sergio Carrozzo

«Une société obsédée par la morale et les enquêtes est une société en panne d'idées et de projets».

¹ Preuve de cette demande de justice, le nombre d'avocats qui a bondi de 3.800 environ à plus de 12.000 au cours des vingt-cinq dernières années. Et s'il y avait 33 avocats pour 100.000 habitants au début de ce siècle, on en recense aujourd'hui environ 120. Rien qu'à Bruxelles, par exemple, il y a près de 2700 avocats francophones, presque autant que pour le reste de la Communauté française et germanophone.

² Édouard Deluelle, «La "justice", opium du peuple?» publié dans *La Belgique dans tous ses états*, Utinam-L'Harmatan, Paris, 2000.

Télé-«réalité»?... mon œil!

Excusez, je vous prie, ce titre empreint d'une familiarité que je n'ose croire exagérée. Il m'est venu spontanément sous la plume. Puis je me suis aperçu que, sans que je l'aie consciemment voulu, il renvoyait au clin d'œil récurrent des émissions de *Loft Story*, qu'il symbolisait bien le voyeurisme flatté et nourri par la majorité de ces émissions dites de «télé-réalité», qu'il traduisait bien, en plus, le scepticisme profond que doit éprouver tout téléspectateur normalement intelligent quant au caractère «réel», réaliste, authentique de ce type de spectacle.

Je l'avoue sans la moindre honte: initialement méfiant, j'ai failli devenir «accro» à ces productions d'une télé à l'éthique contestable (pour ne pas parler «comme d'aucuns» de «télé-poubelle»). Par conscience professionnelle, intérêt sociologique et inclination personnelle, j'ai, profitant d'un séjour en France, regardé du début à la fin toutes les premières versions de *Loft Story*, *Koh-Lanta*, *Star Academy*, *l'Île de la Tentation*, *Séduction aux Caraïbes*. Ce qui me

minables, et qu'ils se refusaient dès lors à perdre leur temps à les regarder. J'ai ainsi pu vivre l'expérience de la dépendance à l'égard de ces feuilletons d'un nouveau genre, dépendance créée par le désir de savoir qui, dans chaque cas, sera éliminé lors de la prochaine séance de ces jeux de massacre. Là le voyeurisme se mue en sadisme (les méchants méchamment punis) ou en masochisme (nos favoris injustement et inexplicablement rejetés)... le tout, suprême perversité, expulsés par leurs pairs, leurs camarades, leurs amis. Nous voici soudain installés au cœur du monde effrayant imaginé par Orwell dans son prémonitoire 1984, soumis au régime dictatorial de *Big Brother* (l'appellation originale, dans sa version néerlandaise, de *Loft Story*, soit dit en passant...).

Vacciné, j'ai renoncé, sans le moindre regret, à poursuivre une expérience devenue fastidieuse. Pourquoi une telle décision, un tel retrait?

D'abord parce que qualifier ces spectacles de «télé-réalité», c'est se moquer du monde: rien n'est réellement réel dans ces aventures. Où sont cachés les indigènes, les vrais habitants de ces lieux paradisiaques, les manipulateurs de tous ces télé-écrans (chers à *Big Brother*!)? Disparus, dissimulés, évacués, évanois, («vaporisés» aurait dit Orwell). Non pas une télé-réalité donc, mais bien plutôt une «télé-virtualité»: pour elle la limite entre le réel et le virtuel s'est elle aussi «vaporisée». Sa «réalité» est virtuelle, le virtuel qu'elle crée devient la réalité, notre réalité.

Ensuite parce que je me suis rapidement rendu compte que –dans tous les cas sans exception– cette «réalité» n'était qu'une mise en scène plus ou moins honnête, que des choix autoritaires et tendancieux des animateurs (*Koh-Lanta*), que des votes insidieusement orientés (*Star Academy*), que des scénarios de seconde zone joués par de faux couples (Brandon et Diana, duo vedette de *l'Île de la Tentation*, se connaissaient à peine, n'étaient pas ensemble avant l'émission:

confidence de Brigitte Lahaye sur RMC...), que des interventions arbitraires des producteurs changeant les règles du jeu en cours de route (un peu partout, mais notamment dans *Séduction aux Caraïbes*), bref qu'une vaste mystification générée par l'audimat et générant de l'audimat.

Enfin parce que, sur un plan éthique, nous devons nous interroger sérieusement, me semble-t-il, sur la logique instrumentale de ce type de programme. Leurs trois «mamelles» psychologiques ne sont-elles pas le voyeurisme, le sadisme et le cynisme? Par ailleurs quel modèle existentiel pour les jeunes que le vide du Loft, la vie facile de l'île de la Tentation, la survalorisation des techniques de séduction aux Caraïbes, la gloire facile et éphémère des étoiles filantes de la *Star Academy*? Poser la question, c'est y répondre...

Mais soyons bon prince. Tentons –qualité scientifique oblige– de prendre en compte les arguments de ces quelques (rares) intellectuels qui sont tentés de se faire les avocats de ce genre de programmes. Aux virulentes critiques qui sont adressées à ceux-ci, que répondent-ils? Qu'il s'agit d'une télé de notre temps, proche de la culture des jeunes (qui sont des millions à la regarder, voire à s'y reconnaître), et donc d'une télé d'avenir, reflet de notre société, d'une réelle «réalité», à ne pas traiter avec mépris, condescendance et bonne conscience, de rejeter dès lors ces «critiques bien-pensantes d'êtres aveugles et réactionnaires»...

Que penser de ce déferlement passionnel d'avis contradictoires? Que, dans l'esprit de libre examen qui nous est cher, nous nous devons de dépasser ce stade des anathèmes faciles et des argumentations simplistes, de proposer à tous un effort de réflexion, individuel et collectif. Apprenons à voir, à discerner le bon et le moins bon, à évaluer le pour et le contre. Aidons nos enfants –si besoin est, car ils sont parfois moins dupes que nous ne le croyons– à acquérir un regard critique sur ces «jeux» qui leur sont proposés. N'interdisons pas aux jeunes de contempler le miroir d'une partie de leurs problèmes, mais écoutons-les, regardons ensemble, discutons ensemble. Alors notre «œil» et leur «œil», enfin dessillés, renverront-ils, je l'espère, le *Big Brother* télévisuel des temps modernes à ses fantasmes enfin démythifiés... ■

Marcel Bolle De Bal

L'œil du Loft symbolise bien le voyeurisme des téléspectateurs.

Marcel Bolle De Bal est professeur émérite de l'Université Libre de Bruxelles et président d'honneur de l'Association internationale des sociologues de langue française.

permet de savoir ce dont je parle, et de récuser –pour une discussion sérieuse– les jugements définitifs de ceux de mes amis qui, non sans raison, ont décreté que ces spectacles leur paraissaient inintéressants ou

Le livre du ministre-président du gouvernement flamand¹ commence par une citation extraite du livre de Primo Levi *Si c'est un homme*. L'horreur des camps nazis, Patrick Dewael en a une conscience vive; son grand-père, Arthur Vanderpoorten², a trouvé la mort à Bergen-Belsen. La peur de voir le souvenir s'estomper avec la disparition des derniers témoins explique pourquoi l'auteur propose au début de son livre un état des lieux, historique et géographique, de la montée de l'extrême droite et plaide pour un meilleur enseignement de l'histoire.

Il ne faut cependant pas voir dans ce souci de lutter contre l'oubli la raison essentielle de cet écrit. Elle est malheureusement beaucoup plus pragmatique: «*Dans ce livre, je voudrais témoigner et mettre en garde contre la philosophie de l'extrême droite. J'entends la combattre, non seulement par fidélité à mon histoire personnelle, mais aussi en vertu de ma responsabilité de ministre-président flamand. Une enquête de grande envergure, (...) a révélé que la Flandre était fréquemment associée aux conflits ethniques, au racisme, au séparatisme et à l'extrémisme politique (Vlaams Blok), ce qui constitue une sérieuse menace pour son avenir. L'enquête a également montré que la Flandre était relativement peu connue à l'étranger. Cela est d'autant plus grave que son image négative se développe en même temps que sa notoriété. Bref, le Blok entache fortement la réputation de la Flandre à l'étranger*»³.

L'ouvrage est divisé en deux parties à peu près égales: l'une est un constat tandis que l'autre énonce une série de propositions concrètes pour lutter contre le Vlaams Blok.

Globalement, la phase du constat est très bien faite, notamment avec l'analyse du programme du Blok pour en souligner les absurdités (peuplement forcé...). Mais si nous sommes d'accord lorsque Dewael dit ne pas croire «(...) que le Blok perde son caractère d'extrême droite par le simple fait qu'il revêt une apparence plus correcte»⁴, nous le trouvons fort naïf lorsqu'il déclare que «la pratique politique montre que les programmes des partis et des élections doivent être pris pour ce qu'ils sont. Il est rare qu'ils soient appliqués à 100%. Même les points dits prioritaires sont rarement réalisés entièrement dans la pratique politique. Je ne crois pas un instant à l'idée selon laquelle le Blok

Flandre

Une image ternie par le Vlaams Blok

est le seul parti politique capable de tenir les promesses de son programme»⁵. On peut être d'accord sur la dernière phrase: il existe aussi le PTB. Plus sérieusement, la gestion de la ville de Vitrolles par le couple Mégret⁶ (purge de livres dans la bibliothèque, prime pour les enfants «français», fin des crédits au monde associatif...) a montré que, comme avec Hitler, il ne faut justement pas espérer que l'extrême droite, à l'exception d'un éventuel léger lifting de façade, modifiera son attitude devant les contraintes du pouvoir.

Le ministre-président flamand consacre une grande part de sa réflexion au rejet du politique, causé par un double phénomène: «de nombreuses personnes à faible niveau d'instruction, laissées-pour-compte de la société de la connaissance, ressentent un malaise (...). D'autre part, la société de la connaissance produit des personnes à haut niveau d'instruction, qui ont un comportement plus critique en tant que citoyen et se méfient davantage des institutions»⁷. De plus, «l'hyperindividualisme, ou si l'on préfère l'egoïsme, est probablement l'une des pires caractéristiques du citoyen occidental, qui jouit pourtant d'un niveau de vie élevé. Les élections communales d'octobre 2000 ont révélé l'egoïsme de la classe moyenne élevée. En effet, les voix de protestation émanant de personnes instruites et très à l'aise du point de vue matériel, vivant dans des communes résidentielles et protégées»⁸.

Ce constat ne fait quand même pas douter Dewael des vertus du libéralisme économique dont son parti est un des chantres.

Dewael se déclare également un défenseur du service public et un adversaire de la «financiarisation» du monde. Bref, un vrai adepte du libéralisme social cher à Louis Michel. Mais ce progressisme affiché a quand même ses limites. Ainsi, l'auteur est partisan d'une fermeture des frontières européennes parallèle à un plan Marshall

pour les pays d'origine des immigrés car «le nombre des nouveaux arrivants doit diminuer jusqu'à devenir gérable au niveau humain, social, organisationnel et budgétaire»⁹. D'autres positions sont ambiguës. Ainsi, il condamne plus Sauvans de s'être fait prendre que d'avoir été membre d'une association plus que douteuse. De même, il ne trouve pas inquiétant qu'un ancien chroniqueur de la *Gazet van Antwerpen* soit devenu député du VB, mais termine son livre en s'interrogeant sur le rôle de médias et en appelant ces derniers à plus de déontologie et de sens civique.

La lutte contre l'extrême droite est un travail sur le long terme qui doit viser à rendre confiance aux gens afin que ceux-ci redeviennent civils et démocrates. C'est la vision de Dewael de la cohabitation entre les allochtones (terme qu'il utilise à la place d'immigré) et les Belges qui donne son titre au livre. Le respect mutuel «signifie que la population locale peut attendre le respect des étrangers de la langue, de la culture, de la religion et des usages (mais que les nouveaux habitants) ne doivent pas renier leurs coutumes et leur foi (...).

Ce livre a l'énorme mérite de susciter le débat et, pour les francophones, de montrer les spécificités du débat en Flandre. Patrick Dewael se base en effet sur des sources principalement issues de la presse néerlandophone et donc souvent méconnues chez nous. ■

Julien Dohet

¹ Patrick Dewael, *Respect mutuel. Les dangers du Vlaams Blok*. Bruxelles, Luc Pire, 2002. 128 p.

² Né le 17 novembre 1884 et décédé le 3 avril 1945. Libéral flamboyant, il devient sénateur en avril 1939.

Ministre des travaux publics du 16.04.39 au 5.01.40, il est nommé à ce moment ministre de l'Intérieur, poste qu'il occupe jusqu'à la débâcle de mai 40. Paul Van Molle, *Le Parlement belge 1894-1969*, Gand, Érasme, 1969, p.343.

³ p.6.

⁴ p.45.

⁵ p.42.

⁶ Ancien second de Jean-Marie Le Pen, Bruno Mégret a fondé son propre parti, le MNR. Son épouse était officiellement le maire de Vitrolles, mais tout le monde savait que c'était lui qui dirigeait la ville. Depuis, Vitrolles a viré de bord.

⁷ p.39.

⁸ p.104.

⁹ p.71.

Dix ans après la réforme des articles anticléricaux de la Constitution, de l'entrée en vigueur de la loi sur les associations religieuses et le culte public et du rétablissement des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le Mexique¹, et deux ans après la victoire du candidat de la droite religieuse Vicente Fox Quesada, le bilan de l'évolution religieuse au Mexique est intéressant à bien des égards².

Les dispositions anticléricales de la Constitution de 1917 –en vigueur jusqu'en 1992– établissaient la séparation Église-État, la laïcité de l'État mexicain, l'inexistence juridique des Églises et l'absence de relations diplomatiques entre l'État mexicain et le Saint-Siège, rompues depuis 1859. Les membres du clergé ne disposant pas des droits de vote, d'éligibilité, d'association, de réunion, d'enseignement, de propriété et d'héritage, la liberté religieuse des citoyens mexicains était légalement restreinte jusqu'à la réforme constitutionnelle de 1992. Cet anticléricalisme post-révolutionnaire s'expliquait par la participation du clergé au régime usurpateur de Huerta, à travers le *Partido Nacional Católico* (1913-1916), ainsi que par sa complicité avec le pouvoir depuis l'époque coloniale.

La loi sur les associations religieuses et le culte public de 1992 confirme la séparation Églises-État, la laïcité de l'État mexicain et reconnaît la personnalité juridique aux églises – quoique de manière arbitraire et après obtention du registre constitutif auprès du ministère de l'Intérieur. Elle leur accorde le droit de propriété ou d'administration des biens indispensables à leur objet; les lieux de culte restent la propriété de l'État fédéral. Pour ne pas perturber la paix publique, le législateur a

¹ Cet article résume une partie de mon mémoire en sciences politiques: *Les relations de l'Église et de l'État au Mexique de 1988 à nos jours: les «pensées impures» du Vatican et du gouvernement mexicain par rapport à la normalisation de leurs relations bilatérales*, sous la direction de Mmes. B. Marqués-Pereira, A. Morelli et A. Dubreucq, ULB, 2002.

² Pour plus de détails sur cette question précise, je renvoie à l'article publié par Patricia López-Zaragoza, «L'Église et l'État au Mexique», in *Espace de Libertés*, 259/Mars 1998, pp.6-7.

³ Loaeza, Soledad, «La Iglesia católica mexicana y las relaciones internacionales del Vaticano», *Foro Internacional*, México, Vol. XXXII, julio-septiembre 1991, pp.199-213.

Mexique

Les stratégies actuelles de l'Église

limité la liberté d'expression des Églises: l'accès aux moyens de communication leur est refusé. Les ministres du culte obtiennent le droit de vote –pour autant qu'ils ne fassent pas de prosélytisme en faveur ou à l'encontre d'un quelconque candidat, parti ou association politique. Le caractère laïque de l'État mexicain et l'influence morale des ministres du culte ont poussé le législateur à limiter leur droit d'association et de réunion, ainsi qu'à ne pas les considérer comme des citoyens ordinaires: ils ne peuvent appartenir à un parti politique ou s'associer à des fins politiques, ni disposer du droit d'éligibilité - à moins qu'ils ne renoncent à leur prétise dans les conditions et délais fixés par la loi. Cette loi garantit la liberté religieuse, interdit au Congrès d'édicter des lois établissant ou interdisant une quelconque religion, et autorise, de manière extraordinaire, la pratique religieuse en dehors des lieux de culte, favorisant ainsi la liberté des croyances et l'expression du culte. Les voeux religieux sont également interdits, niant ainsi la liberté de l'individu dont dispose tout citoyen. Cette loi ratifie aussi l'absence de priviléges ecclésiastiques en matière civile et criminelle, ainsi que la sécularisation du registre civil. Les Églises se voient accorder le droit d'enseigner et la reconnaissance des études qu'elles dispensent, mais le caractère laïque de l'État et le haut degré de sécularisation de la société mexicaine, fière de son éducation sécularisée, expliquent pourquoi l'Église n'a pas obtenu l'autonomie aca-

Le président Vicente Fox Quesada durant la cérémonie de canonisation de Juan Diego par Jean-Paul II.

rer son influence spirituelle, politique et sociale, par le biais de sa contre-réforme menée contre la montée des sectes protestantes et la sécularisation croissante des sociétés latino-américaines³. Du coup, cette réforme dotait l'État d'un moyen légal pour contrôler l'Église, voilé par la politique de «modernisation» que Salinas entendait mener. Cette politique de «modernisation» est à comprendre dans le sens d'une dérégulation politique, économique et sociale. En effet, Salinas entendait imposer l'hyper-libéralisme au Mexique et ainsi mettre fin à la réforme agraire et au monopole syndical, privatiser les entreprises publiques et octroyer la personnalité juridique aux Églises. En ce sens, il orchestra la destruction «silencieuse» du modèle socioéconomique, politique et idéologique issu de la révolution mexicaine. Le cadre politique de cette réforme est à souligner: d'une part, un régime en quête de légitimité suite aux élections frauduleuses de 1988 et, d'autre part, une Église de plus en plus active et encombrante sur les plans social et politique. Dès lors, en aucun cas le but recherché par le gouvernement mexicain n'était de favoriser la liberté religieuse. La discréption qui entoure cette affaire et l'absence de consultation populaire tendent à confirmer l'hypothèse selon laquelle cette réforme reposait quasi exclusivement sur le chef du pouvoir exécutif et sur la haute direction ecclésiastique. Dès lors, les négociations ignorèrent le processus de transition démocratique et de pluralisme religieux, renforçant ainsi une des déviances les plus critiquées du système politique mexicain: le présidentialisme.

Selon Salinas de Gortari, cette réforme autoriserait le respect des droits de l'Homme et la pleine reconnaissance de la liberté religieuse, cherchant du même coup à mettre fin à la «simulation» qui prévalait entre la réalité juridique et la réalité sociale, c'est-à-dire que les dispositions anticléricales de la Constitution étaient restées inappliquées depuis 1917 et ignoraient le catholicisme du peuple mexicain⁴. C'est dans le besoin de légitimité interne et externe du pouvoir politique mexicain que nous pouvons rechercher une des causes de ce changement, et non pas uniquement dans la tenta-

tive de contrôler les voix dissidentes au sein de l'Église mexicaine (notamment l'aile progressiste proche de la théologie de la libération, incarnée par l'évêque de San Cristóbal de las Casas, Samuel Ruiz)⁵ ou dans la nécessité d'afficher le caractère démocratique du Mexique à l'égard de la communauté internationale (d'où l'alliance entre le *Partido revolucionario institucional* et le *Partido de acción nacional*)⁶. En effet, Salinas avait besoin d'appuis et d'une légitimité de facto: il a choisi l'appui des États-Unis à travers la négociation de l'Alena (Accord de libre-échange nord-américain), l'appui de l'ancienne classe dirigeante du PRI et celui de l'Église à travers sa reconnaissance juridique. Certains ironnent même jusqu'à avancer que la fin de la laïcité mexicaine était une condition exigée par l'administration Bush pour la signature de l'Alena.

Par ailleurs, les enjeux pour l'Église comprenaient la reconnaissance de sa personnalité juridique, l'élargissement de ses espaces éducatifs, le droit de vote pour les prêtres, l'épuration des membres progressistes au sein de l'Église et le rétablissement des relations diplomatiques entre le Mexique et le Saint-Siège⁷.

Une réforme en faveur de la liberté, de l'Église ou du régime?

L'analyse de cette réforme nous pousse à considérer que la liberté religieuse n'en a pas été le moteur, mais bien l'espoir d'un contrôle accru sur l'Église par les autorités mexicaines. Cette réforme englobe les différentes Églises établies sur le territoire mexicain, mais il est vrai qu'elle bénéficie avant tout à l'Église catholique, majoritaire à 90%. Dès lors, une réforme tenant compte du pluralisme religieux et de l'alternance au pouvoir s'impose.

Par étapes successives, l'Église a su récupérer des espaces perdus depuis les lois de réforme de 1857 et la Constitution de 1917: reconnaissance juridique, droit de vote, droit d'éligibilité, droit d'enseignement, rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, etc. Dans cette optique, on peut rappeler les promesses faites par l'actuel président Fox au clergé catholique:

l'ouverture des moyens de communication, la révision du régime fiscal de l'Église, davantage d'ouverture de l'enseignement au clergé, ainsi que l'élimination du caractère discrétionnaire du ministère de l'Intérieur⁸. Force est de constater qu'en 1992 l'Église a mené ses revendications au nom des différentes Églises, mais qu'elle fait désormais cavalier seul. Elle a apporté son soutien au parti qui avait toujours été son porte-parole, espérant qu'un gouvernement conservateur

«La liberté religieuse n'en a pas été le moteur, mais bien l'espoir d'un contrôle accru sur l'Église par les autorités mexicaines».

⁴ Salinas de Gortari, Carlos, *México: un paso difícil a la modernidad*, Barcelona, Plaza & Janés Editores, 2000, p.268.

⁵ García Ugarte, Marta Eugenia, *La nueva relación Iglesia-Estado en México: un análisis de la problemática actual*, México, Nueva Imagen, 1993, p.50.

⁶ Bartolucci Blanco, María, *El Partido Acción Nacional y la Doctrina Social de la Iglesia*, México, Colegio de México, 1998, pp.46-47.

⁷ Morales Reguera, Zenaida, *Alcances y consecuencias de la reforma constitucional en materia religiosa de 1992, y su trascendencia en las relaciones Estado-Iglesia*, México, Universidad del Tepeyac, 1999, p.95.

⁸ Cantú, Guillermo H., *Asalto a palacio: las entrañas de una guerra*, México, Grijalbo, 2001, pp.230-241.

⁹ Ruiz, Sara, «Descartan discutir libertad religiosa», *Reforma*, 11 avril 2002.

Erik Bakker Gómez

Un entretien avec Edmond Blattchen

Vers la centième de *Noms de dieux*

“Je pense que la tâche du prochain siècle, en face de la plus terrible menace qu'ait connue l'humanité, va être d'y réintégrer les dieux”

En avril 2003, en toute logique, Edmond Blattchen portera à l'antenne le centième numéro de sa série *Noms de dieux*. C'est en effet le 4 juin 1991 qu'il enregistre, avec comme invité cobaye Bernard-Henri Levy, le numéro zéro de ce qui devait rapidement s'imposer comme une des émissions-phares de la RTBF, tout au moins si l'on prend en considération la mission de *service public* qui, à l'origine tout au moins, constituait la vocation même de cette maison.

On imagine mal que la programmation ne double pas un tel cap.

Né en 1949, Edmond Blattchen fait en 1971 ses premières armes à notre radiodiffusion télévision nationale où, deux ans plus tard, il est nommé journaliste au Centre de production de Liège. Fort marqué par mai 68 qui l'avait incité à faire table rase d'une bonne partie de l'équipement mental de son enfance, notre homme entre avec passion dans ce métier dont la matière première est, dit-il, l'événement, c'est-à-dire la

Edmond Blattchen: «un équilibre rigoureux tant politique que philosophique..

plupart du temps ce qui ne devrait pas se passer, donc, n'ayons pas peur des mots, le *Mal*. D'emblée donc, c'est une vision morale des choses qui s'impose à lui.

Edmond Blattchen: La RTB de l'époque est accueillante à une telle sen-

sibilité. Le travail avec des gens comme Jean-Jacques Jespers ou Hugues Lepaige me conforte dans cette idée soixante-huitarde et romantique que, contrairement à ce qu'affirme la Tradition, le Royaume est de ce monde! Et ce Monde, il faut le changer! Le pain quotidien du journaliste, les faits divers, les fermetures d'entreprises, les remous politiques, tout cela apporte de l'eau à mon moulin. Et quand, plus tard de 1988 à 1990, je présenterai l'*Écran Témoin*, cette manière de voir ne fera que se confirmer.

Mais tout journaliste ne se lance pas comme vous l'avez fait dans une série consacrée à la réflexion philosophique, métaphysique voire

mais sans fanatisme, pleuraient chaque 17 novembre une enfant, née seize ans avant moi et morte à l'âge de quatre ans, dont ils n'étaient pas parvenus à faire le deuil. Toute mon enfance a été marquée par la douloureuse présence de cette absente: «Ta sœur aurait eu tel âge...». Je me souviens d'une photographie de moi prise à Flémalle-Haute; j'avais onze ans et portais les cheveux assez longs. «C'est tout à fait ta sœur», disait ma mère. J'ai eu le sentiment de ne pas avoir réussi à réparer ce mal-là. Sans exagérer, je peux dire que la question du Mal va devenir pour moi quasi obsessionnelle. En 1985, mon père meurt et je perds ma mère cinq années plus tard. Je connais alors une véritable crise psychologique: c'est la dépression.

C'est alors que vous vient l'idée de cette émission.

E.B.: Je me dis que la question peut constituer l'esquisse d'une réponse. Moi qui avais jeté par-dessus bord les certitudes de mon enfance, tourné le dos à l'Église et à Dieu, qui, dans l'enthousiasme de ma jeunesse marquée par le marxisme, pourfendais la société corrompue, voulais renverser le capitalisme bourgeois et dénonçais la religion comme l'opium du peuple, voilà que l'idée me vient d'aller voir du côté des spiritualités. François Perin m'avait fait connaître la célèbre phrase de Malraux, non pas la formule trop fameuse parce qu'apocryphe «*le vingt et unième siècle sera religieux ou ne sera pas*», mais

bien cette citation authentique qui apparaît au début de chacun de mes programmes et sur la page de garde des petits livres qui reprennent certains d'entre eux.

religieuse. Vous deviez avoir une certaine prédisposition...

E.B.: Sans doute. Un fait familial particulier a vraisemblablement eu son importance. Mes parents, croyants,

Le 16 octobre dernier, l'un des trois prix annuels Ex-Libris de l'Association des Éditeurs belges, a été décerné à Edmond Blattchen «en récompense de son talent à transmettre la passion des livres».

Mais le titre? Il fallait oser car, à l'oreille, cela sonne comme un juron.

E.B.: Mais c'est un juron! Je me souviens: c'est Jacques Gouverneur! Nous étions ensemble dans sa voiture et voilà qu'il cale son moteur... La formule a fusé, comme ça! Et elle s'est imposée.

Rappelons la structure de l'émission, inchangée depuis ses débuts. Après une brève introduction au cours de laquelle le présentateur propose une biographie succincte de l'invité, celui-ci se voit sollicité à cinq reprises. On lui demande:

- D'écrire le titre, en l'orthographiant comme il l'entend, ce qui permet bien des nuances en jouant sur le singulier ou le pluriel, l'absence ou la présence de majuscule...
- De choisir une image particulièrement évocatrice pour lui.
- De proposer une phrase qui constitue à ses yeux une référence.
- D'apporter en studio un objet ayant valeur de symbole.
- De formuler un pari, se situant ainsi par rapport à l'avenir.

Le «concept», comme on dit dans le jargon, a-t-il été facilement accepté?

E.B.: Le numéro zéro a été bien reçu et j'ai obtenu le feu vert pour cinq émissions. Les patrons de l'époque, l'administrateur général Robert Stéphane, le directeur de la télévision Georges Konen, le directeur des programmes Alain Naeyaert et –last but not least– le directeur du Centre de production de Liège Jean-Marie Peterken, s'en sont tenus à une seule recommandation: ne touchez à rien! Il est vrai que, pour des raisons de simplicité et donc d'économie, le réalisateur Jacques Dochamps, mon assistant Jean-Marie Libon et moi avons opté pour la suppression de tout décor: un fond noir, une

machine à vapeur et quelques spots. Le dispositif est resté inchangé et confère à l'émission un caractère dépouillé et intime qui lui convient.

Comment se fait le choix de vos invités?

E.B.: J'applique des règles strictes, des règles qui, selon moi, devraient gouverner tout service public et qui, je le crains, ne sont plus toujours totalement respectées: je m'en tiens à un équilibre rigoureux tant politique que philosophique. Non seulement pour l'ensemble de la série, mais même à l'issue de chaque saison, le nombre d'invités de sensibilité croyante est exactement égal à celui des sceptiques. Sceptiques que je me risque même appeler, comme le faisait Jacques Maritain, libres croyants.

Tant vous pensez que l'on croit toujours à quelque chose, c'est-à-dire qu'on ne peut faire l'économie d'une adhésion à de la non-certitude?

E.B.: Vous l'avez dit.

Avez-vous une idée de votre public et de ses réactions?

E.B.: Quantitativement, on peut considérer que notre audience est confidentielle. Sur la première chaîne, l'émission fait environ 1% de part de marché (la locution vaut ce qu'elle vaut...!). Pas grand-chose, direz-vous, si l'on compare ce chiffre à l'audimat de programmes de large diffusion. Mais qu'on se rappelle que ce 1% représente de 37 000 à 38 000 téléspectateurs! Imaginons-les physiquement rassemblés, cela fait tout de même du monde! Bien sûr, une programmation sur la deuxième chaîne rabote tragiquement ces chiffres, mais là nous entrons dans des considérations qui touchent à la politique générale de la maison... En revanche, ce que je tiens à souligner, c'est l'intérêt manifesté par ce public: des gens en attente, soucieux de s'informer au-delà de leurs propres convictions. Nous avons des informations qui nous permettent de

les situer dans une fourchette d'âge de 35 à 90 ans, peu de jeunes donc et c'est regrettable, mais nous avons des contacts avec des enseignants, des professeurs de religion ou de morale qui nous disent que leurs élèves se font leur *Noms de dieux*. Il y a des activités plus dérisoires...

Des souvenirs marquants?

E.B.: En quantité! Depuis les plâtres magistralement essuyés par Bernard-Henri Lévy, vous imaginez bien que je garde en mémoire plus d'un passage, mais je ne souhaite pas vous dresser ici une liste de préférences. Sinon peut-être ce vieux jeune homme surprenant quasi aveugle, amoureux du désert: Théodore Monod!

J'imagine que le principe même de l'émission vous interdit des personnalités non francophones?

E.B.: J'ai en mémoire deux tentatives qui se sont révélées décevantes en dépit de l'indéniable format des intéressés –le Dalaï-Lama et le théologien allemand Eugen Drewermann– et malgré le recours à des interprètes, par ailleurs excellents.

Une telle aventure intellectuelle doit laisser des traces. Où en est l'Edmond Blattchen d'aujourd'hui après cette quête d'une décennie?

E.B.: Je voudrais d'abord dire mon bonheur d'avoir pu vivre une telle aventure. Nourri, dirais-je, au sein du service public, je suis fier d'exercer une profession dont la finalité est l'éveil, en dehors de tout clivage, de la curiosité du citoyen. Quant à ce qui me concerne, je dirai que je suis de plus en plus perplexe, que j'ai de moins en moins de certitudes, que l'éternel cherchant que je n'ai jamais cessé d'être en arrive à commencer peut-être à savoir que, aux grandes questions –et en particulier à celle, lancinante, du Mal–, il n'y a pas de réponse. Sinon peut-être l'accent mis sur la responsabilité.

Propos recueillis par Paul Danlon

Centenaire de la mort d'Émile Zola

Le journaliste et la Commune

Lorsque, au lendemain de la défaite de Sedan, le peuple parisien proclame la déchéance de l'Empire, des dissidents constituent la Commune, qui exige la séparation de l'Église et de l'État, des réformes sociales, un enseignement gratuit, laïque et obligatoire, adopte le calendrier révolutionnaire et le drapeau rouge, proclame la lutte des classes. Dès la fin mars, un deuxième siège oppose les Communards aux Versaillais.

Quelle pouvait être, dans ces circonstances tragiques, l'attitude de celui qu'on désignera parfois comme le premier écrivain du peuple? On a diversement apprécié ses jugements sur les événements, sans toujours tenir compte du fait qu'ils ont évolué. Dans *La Cloche*, feuille républicaine radicale hostile à la Commune, Zola ne verse pas dans la propagande anticomunarde. Il se refuse cependant à parler de révolution, s'en tenant au terme d'«émeute», même s'il estime justifiées certaines revendications. Conscient des torts réciproques, il ne se prononce ni pour «les factieux de l'Hôtel de Ville» ni pour «des intolérants aveugles de

© Roger Viollet/AFP

l'Assemblée». Assistant aux débats houleux où s'agit la droite monarchiste réfractaire à tout compromis, il discerne bien une viscérale fureur de victoire menant à la catastrophe. Le 12 avril 1871, il fait le point sur sa position personnelle: «Il n'y a que la liberté qui puisse guérir de la liberté. Ce n'est pas parce que vous aurez mis des entraves à la libre expression d'un certain nombre de citoyens que vous aurez vaincu le désordre; au contraire, [...] vous donnez un motif aux émeutes».

Le 19 avril, la Commune, qui jusque-là avait toléré les quotidiens anticomunards, les interdit et *La Cloche* cesse de paraître. Désormais, Zola donnera ses chroniques au *Sémaphore de Marseille*.

Dès son premier article, le ton a changé.

La Commune pousse à la lutte ouverte malgré la lassitude d'une grande partie de la population car, à part le «noyau cosmopolite qui se bat par intérêt, par passion politique ou

par esprit d'aventure», la plupart des ouvriers espèrent maintenant «la paix laborieuse de l'atelier». L'issue du conflit n'étant pas douteuse, l'armée sera reçue en libératrice. La Commune, dit maintenant Zola, «ne peut rien bâtir, elle ne laissera rien qui marque son passage, pas même une de ces croix noires qui indiquent, au coin des rues, le théâtre de quelque assassinat» (14 mai). Les positions trop radicales mènent à l'impasse: «Tant que la Commune s'efforcera de réformer plus ou moins heureusement la société, elle se fera des amis. Ce qui l'a à jamais perdue, c'est la tache de sang qu'elle a sur les mains, c'est la honteuse parodie de 93 qu'elle joue devant l'agonie de la France» (2 mai).

Dans sa lettre du 21 avril, Zola dresse un bilan: «Il viendra une heure, et cette heure est proche, où le Paris honnête se lèvera enfin et aidera Versailles à mettre ces misérables à la raison» (28 avril). Est-il encore au-dessus de la mêlée, celui qui parle désormais de la Commune comme d'«une de ces créations étranges d'Edgar Poe, un de ces cauchemars monstrueux, terrifiants et grotesques, enfantés dans le cerveau malade d'un buveur d'absinthe» (29 avril, lettre du 24)? L'acharnement des insurgés ne relève pas de la ferveur patriotique, mais de l'intérêt personnel: «Agir révolutionnairement, c'est un Monsieur qui assommerait toute sa rue, pour y être le seul maître. [...] Ces folies malsaines sont un dernier râle, un effacement de criminels qui se voient perdus» (29 avril).

À partir du 27 avril, Zola déplore les atrociités. Il n'est plus temps de composer: «Les pauvres fous, les pauvres hallucinés! Ils en sont à continuer l'égorgement pour laisser une trace dans l'Histoire!» (4 mai).

© Roger Viollet/AFP

«Les pauvres fous, les pauvres hallucinés! Ils en sont à continuer l'égorgement pour laisser une trace dans l'Histoire!»

Le 18 mai, Zola redoute que des fous furieux n'en viennent au massacre: «Quand les bêtes fauves ont goûté à la chair, elles mangent leurs proies entières» (23 mai). Au plus fort des combats de rue, il condamne la résistance désespérée des assiégés. Le 24 mai, quand les Versaillais occupent le Quartier latin et procèdent à des exécutions sommaires, il s'exclame: «Un résultat si rapide est inespéré. L'armée a eu un élan admirable» (26 mai). Il évoque la tuerie, les trottoirs rouges de sang, décrit l'accueil enthousiaste fait aux libérateurs noirs de

poudre qui ont enlevé une à une les cinq cents barricades. Scènes horribles, mais purification nécessaire: «Il faut laisser passer la justice de Dieu. Ceux qui brûlent et qui ne méritent pas d'autre juge que le coup de feu d'un soldat» (28-30 mai). Zola, rentré à Paris le 28 ou le 29 mai, contemple un horrible spectacle et la pitié lui monte maintenant à la gorge devant les monceaux de cadavres abandonnés par la répression: «C'est atroce. [...] Oh! Le lugubre charnier». Mais il ne peut se retenir d'ajouter: «Quelle leçon pour les peuples vantards et chercheurs de batailles!» (31 mai).

Le gros de la tourmente passé, il espère le retour au calme et à la réflexion. Le 1^{er} juin, il déplore que les cours martiales fonctionnent sans pitié, tandis que la foule assiste aux exécutions: «Dieu sait, cependant, si les badauds devraient être rassasiés de sang et d'horreur!»

Deux mois et demi après l'écrasement de la Commune, Zola comprendra l'épisode tragique comme le sursaut monstrueux d'une foule incontrôlable, avide de pillage et de meurtre: «Les malheureux et les misérables qui ont siégé à l'Hôtel de Ville n'étaient pas les maîtres du mouvement, endossaient la responsabilité des crimes de la masse, étaient fatallement poussés à l'incendie et au meurtre par le flot hurlant de la foule» (15 août).

La Commune fut une crise de folie collective qu'il fallait mater. Passée, elle doit cependant inspirer la compassion plutôt que le désir de vengeance: «On soigne les fous, disait déjà Zola le 1^{er} juin, on ne les assomme pas». Les intellectuels de son temps, on le sait, se sont le plus souvent montrés beaucoup plus impitoyables que lui mais, sans jamais s'abandonner aux

violences de certains écrivains, Zola a cependant évolué, au cours de ces deux mois interminables.

Compréhension et clémence

Dans ses articles de *La Cloche*, il apparaît en observateur modéré, impartial. Par la suite, reporter pour le compte du *Sémaphore de Marseille*, s'il ne s'est pas laissé emporter par la fièvre obsidionale, il n'a du moins manifesté aucune sympathie pour le mouvement révolutionnaire. Il est vrai qu'il a été ensuite parmi les premiers à réclamer la clémence, à protester contre les déportations massives et même à demander une amnistie à laquelle il savait bien que la droite ne consentirait pas de sitôt.

Le futur héros de l'affaire Dreyfus a montré de la compréhension pour la Commune aussi longtemps qu'il lui a paru qu'elle réclamait de légitimes réformes, mais s'est refusé à la suivre dès qu'elle a pris une allure révolutionnaire. Bourgeois, il admet des réformes, non un bouleversement. Homme de liberté, mais dans l'ordre, républicain mais ennemi de l'anarchie comme d'un égalitarisme nivelleur, il n'a vu de la Commune que ses erreurs ou ses excès, non son programme constructif. ■

Raymond Trousson

Science et poésie

On ne parvient guère à empêcher la grande séparation entre la culture scientifique et la culture dite, faute de mieux, littéraire.

Alexandre Wajnberg tente de les réunir en choisissant la voie qui paraît la plus étroite, celle de la poésie.

Il le fait autour de l'astronomie et il a bien raison car c'est bien le domaine qui unit la précision scientifique et le fond de l'interrogation humaine sur l'univers, l'homme, son origine, son devenir.

En soixante-quatre pièces de poésie ou de prose poétique, Alexandre Wajnberg nous fait passer les données de la science et nous laisse entendre ce qui nous émeut en elles. ■

P. D.

Alexandre Wajnberg, 8 minutes 19 secondes. Perles d'étoiles. Poème scientifique, Les impressions nouvelles (B.P. 22 – F. 75965 Paris Cedex 20), 2002, 63 pp., prix: 8 □.

Zola n'aura vu dans la Commune que ses erreurs et ses excès.

Résister, dit-il

Une symphonie forcément inachevée

Voilà un bel ouvrage composé de dix-neuf voix et d'une très belle iconographie pour dire en quoi et comment l'homme est humain, comment il se distingue de l'animal. Quoi? On en doutait? En six millions d'années d'existence, l'homme n'a-t-il pas eu largement le temps de démontrer ses compétences? Tout le paradoxe tient dans le fait que ce sont des humains qu'on interpelle à leur propre propos. Textes ou interviews d'historiens, de psychanalystes, de romanciers, de philosophes, de plasticiens, de scientifiques se succèdent. Certains se veulent rassurants, d'autres sont plus amers. Ou plus réalistes. Albert Jacquard prétend que «nous sommes en pleine puberté», ce qui nous laisse un peu de marge pour évoluer, même si Luc Ferry prétend quant à lui que le mal («radical», «absolu») fait partie intégrante de l'homme. Pour Prigogine, «développement artistique et développement scientifique ne peuvent être séparés. Tous les deux participent à notre prise de conscience de la condition humaine».

Tout au long du livre, on décèle l'hommage à l'art qui occupe, selon Ferry, une place cruciale «là où il y a les hommes» –littérature, peinture, musique, photographie...–, mais aussi à l'amour, à la parole, à la solidarité envers

l'autre, au rire («majeur», libéré et libérateur, selon Sollers)... toutes choses qui font qu'on appartient à l'Humanité. Autre présence notoire: celle de(s) dieu(x), intemporelle et incontournable.

Il y a aussi un témoignage d'André Delvaux, tout juste disparu, qui apparaît comme un testament. «Entré en cinéma comme on entre en religion», le cinéaste évoque «l'irréversibilité du temps, en cinéma comme en musique (qui) ne se corrige et ne s'enrichit que par les dimensions nouvelles qu'y ajoute la mémoire». Il écrit encore: «le meilleur de moi est dans mes films bâties sur l'immense édifice du souvenir». Cet homme riche de deux cultures et de leur métissage, disait le soir de sa mort le mythe de la belgitude «qui peu à peu s'efface, ne laissant dans son sillage que le souvenir d'un archaïsme».

Un livre à lire, regarder, méditer.

M. M.

L'humanité de l'Homme, sous la direction de Jacques Sojcher, prologue d'Ilya Prigogine, Éd. Cercle d'Art (Paris), 194pp., 44,20 €, eca@cercedart.com

Répondre à l'arrogance de la vacuité intellectuelle», c'est le défi que lance Claude Javeau avec son dernier pamphlet, *Éloge de l'élitisme* où il fustige, entre autres, «l'imbecillité véhiculée par l'école, l'université, les médias...». L'élitisme est le «sida de l'esprit» dans ce XX^e siècle «qui aura été celui du triomphe des masses», celles qui s'agencent dans les stades, qui s'agglutinent devant des téléviseurs véhiculant des torrents de niaiseries, subissant de plein fouet la «berlusconisation» - pub, confessions exhibitionnistes, shows en tous genres... Qu'en est-il de l'émancipation que peut engendrer l'éducation (toujours plus longue

visme» et par l'absence de culture générale, encore elle! Pour lui, être cultivé, c'est justement de n'avoir rien oublié, ou alors, si on l'a oublié, de pouvoir le retrouver facilement. Et de plaider pour un meilleur enseignement secondaire, une meilleure sélection à l'entrée de l'université... On ne peut qu'acquiescer.

Claude Javeau revendique en sa qualité d'intellectuel sans guillemets –et donc sans connotation négative– sa place dans la Cité. L'élite, dit-il encore, est une espèce en voie de disparition et en tant que telle, n'a-t-elle pas le droit d'être protégée? C'est pour lui la seule chance de voir se

Harry Potter, mieux connu de nos jeunes que Racine.

mais qui débouche sur quoi?), les voyages (toujours plus nombreux mais pour voir quoi?), le multiculturalisme (de plus en plus présent mais pour échanger quoi?)?

Pour Claude Javeau, c'est la confusion générale des gens, des genres, des références –politiques et intellectuels apparaissent dans des émissions de variétés– et une question fondamentale: où donc retrouver la ligne du temps –autrement dit une certaine cohérence– avec une Histoire qui disparaît dans un magma où passé et présent s'emmêlent les pinceaux. On lit Harry Potter mais qui donc est Racine? Garou chante «Notre-Dame de Paris» mais qui lit encore Victor Hugo?

Et l'université dans tout ça? Claude Javeau la pratique depuis suffisamment longtemps pour la disséquer par le menu et son constat est sévère: l'institution est «minée par le relati-

conserver la culture, l'esprit critique et de rappeler les enjeux de notre survie. Ce «cri d'alarme» salutaire, l'auteur le sait quelque peu excessif. Tout ce qui est «actuel» l'irrite.

Mais il y a des jeunes qui lisent, qui s'intéressent à la musique, des profs qui ont vraiment envie de transmettre... Le rock n'est pas nécessairement de la sous-musique et Johnny Halliday, un «braillard sous-doué» puisqu'il a déjà fait vibrer plusieurs générations! On peut l'apprécier et... aimer Mozart. Il est vrai que le fossé entre générations ne date pas d'aujourd'hui, ni la critique d'une société en mutation constante, sur fond de nostalgie. C'est commun à toutes les époques et à toutes les civilisations. *Times are changing.*

Michèle Michiels

Éloge de l'élitisme, Claude Javeau, Éd. Le Grand Miroir- petit panorama.

Le type de relations qu'entretiennent Henri Matisse et Pablo Picasso s'inscrit dans la même dynamique que celle qui attire, tout en les opposant, deux grands maîtres de l'échiquier. Chacun reconnaît le génie de l'autre: bien obligé! Mais l'obsession, en définitive, reste de «gagner». Gagner la partie, certes, mais aussi asseoir une domination psychologique... qu'ils espèrent définitive.

C'est donc «tout naturellement» que l'exposition-événement du Grand Palais, à Paris¹ saute à pieds joints dans cette bonne vieille thématique toujours porteuse de l'attraction-répulsion. Avec plus d'attraction que de répulsion, tout de même!

Il faut dire que l'histoire personnelle des deux peintres semble conçue pour les opposer. Au petit Espagnol un peu prétentieux venu d'Andalousie déjà bien «gonflé» par un père qui lui-même peinturlure avec brio (Don Jose Ruiz fut peintre animalier et professeur de dessin), s'oppose l'«homme du Nord» austère et introverti, «quasi-gabinesque»: Henri Matisse, né dans la cité de Cateau-Cambrésis en Picardie, est voué à succéder à son père, marchand de grains. Bref, on repassera pour la joie de vivre...

Tous les deux sont cependant mus par la même volonté inébranlable, celle de renverser les traditions, de mener, de trouver, de se gausser demain de ce qu'eux-mêmes trouvaient si «moderne» hier. Le génie est une force motrice redoutable qui dépasse son véhicule.

De la méfiance à l'échange

Picasso «monte» à Paris en 1900 et se fixe à Montmartre en 1904. Matisse y «descend» (eh! oui...) déjà fréquemment: il vit à 200 kilomètres de la Ville lumière. Chacun a «son» cercle d'amis, totalement distinct: Picasso au Bateau-Lavoir, Matisse sur la rive gauche. Ils se connaissent par peintures interposées, mais aucun d'eux ne fait la démarche de se frotter à l'autre: Matisse est reconnu dès la célèbre exposition de 1905 comme le chef de file des Fauves, et Picasso se contente de régner sur son petit monde bohème.

Ce sont Léo et Gertrude Stein, les deux célèbres mécènes américains, qui vont faire preuve de ce sens des *public relations* si typiquement anglo-saxon en organisant la rencontre –totalement artificielle– de leurs deux protégés en 1906. Elle se passe bien, sur un mode courtois et

Matisse-Picasso: pôle nord, pôle sud

intéressé, mais on ne peut pas dire que ce soit le grand amour: les deux monstres s'évaluent, se flairent. Conscients dès cette époque de leur génie (avec tambours et trompettes pour Picasso, sur un mode plus discret mais aussi satisfait pour Matisse...), ils découvrent les principales toiles de leur nouvel alter ego encombrant... mais stimulant! Bientôt, ils échangent des œuvres et Picasso entame ses célèbres «visites à Matisse» sur le mode du voyage initiatique.

L'invention de la modernité

Même si tout les sépare (–très schématiquement, volonté de «secouer» et choquer les gens, de briser jour après jour les icônes pour Picasso, recherche de la pureté et de la simplicité formelle dégagée des affects encombrants chez Matisse), les deux hommes n'auront de cesse, près d'un demi-siècle durant, de se «dépasser», ou du moins de «répondre» formellement à chaque découverte esthétique de «l'autre». C'est cela qui les réunit: l'invention de la modernité.

L'allégorie de la joute artistique a cependant ses limites, même si «Le bonheur de vivre», pour Matisse, puis «Les Demoiselles d'Avignon» de Picasso, en marquent à coup sûr le début. Mais c'est une admiration sans bornes que finissent par nourrir les deux hommes pour l'œuvre de l'ami-rival». Le tonitruant Andalou ira même jusqu'à déclarer: «Quand l'un de nous mourra, il y aura des choses que l'autre ne pourra plus jamais dire à personne».

De fait, à la mort de Matisse, Picasso restera prostré des mois, refusant de se rendre à l'enterrement, déclamant à qui veut bien l'entendre «qu'il a perdu la seule personne qui pouvait le comprendre et avec qui il pouvait parler». Il se lancera d'ailleurs à cette époque dans une improbable série-hommage aux odalisques matissiennes, et mettra deux ans à sortir d'une période de marasme total, aggravé encore par sa séparation d'avec Françoise Gilot l'année précédente.

L'accrochage parisien joue donc tout naturellement sur ces assonances/dissonances qui vont rythmer la vie des deux artistes jusqu'à la mort de Matisse (de 12 ans l'aîné de Picasso) en 1954. Les 150 tableaux, sculptures et dessins ne volent pas le visiteur: vous avez ici le nec plus ultra des d(i)eux. Les musées américains, contactés heureusement avant le 11 septembre (!), ont respecté leurs engagements et prêté un vrai «best of»!

¹ Aux Galeries Nationales du Grand Palais, à Paris jusqu'au 6 janvier. Fermé le mardi. Incontournable catalogue. Réservations à la FNAC. Information importante: le Thalys a augmenté ses fréquences à 28 A/R par jour (!) ce qui vous fait un départ... toutes les demi-heures! Bref, plus aucune excuse pour rater l'événement... ■

Olivier Swingedau

Le MAC's à Hornu

La mémoire pour devenir

Enfin, nous y sommes: après une longue maturation, la Communauté française s'est dotée d'un Musée des Arts contemporains. Attendu, espéré, redouté, il rencontre une large adhésion. Une architecture subtile et audacieuse implantée sur un site exceptionnel, une exposition inaugurale séduisante, la pédagogie inscrite au cœur du projet: ce succès s'explique aisément.

Construits entre 1820 et 1835, les anciens charbonnages du Grand-Hornu constituent un modèle d'intégration des fonctions industrielles, administratives et sociales dans une conception architecturale unitaire. Organisé autour d'une vaste cour elliptique, le complexe regroupe logements, ateliers, administration et équipements collectifs (éducation, santé, loisirs). Une ville à part, autonome, placée sous l'égide de son concepteur: Henri Degorge, un riche commerçant lillois dont la statue trône encore au centre de la cour principale. Par son homogénéité, son équilibre, sa clarté et son vocabulaire néoclassique très épuré, l'architecture du site manifeste l'ordre et l'harmonie régnant sous la haute protection de ce patron éclairé.

Lier passé et avenir

C'est à l'architecte liégeois Pierre Hebbelinck qu'est confiée en 1993 la mission d'ériger aux anciens charbonnages du Grand-Hornu un

Musée des Arts

L'Herbier et le Nuage, jusqu'au 5 janvier 2003, Musée des Arts contemporains de la Communauté française de Belgique - Site du Grand-Hornu, 82 rue Sainte-Louise, 7301 Hornu - Infos: 065/ 65.21.21 - <http://www.mac-s.be>

¹ Sur la maturation architecturale du MAC's, voir «Pierre Hebbelinck. Le Musée des Arts contemporains au Grand-Hornu», Roland Matthu, in *Références XXIII, Démarches Architectoniques*, Institut d'Architecture Saint-Luc, Bruxelles, 2002.

² Introduction au catalogue d'exposition, *L'herbier et le Nuage*, MAC's, Communauté française de Belgique, 2002.

L'herbier et le Nuage

La mémoire est un des fils conducteurs de l'exposition inaugurale, intitulée *L'Herbier et le Nuage*. L'herbier, pour ce qui nous lie au terrestre, au tangible, à la matière. Le nuage pour ce qui ressort au rêve, de l'imaginaire, de l'intangible, de l'esprit. Laurent Busine, directeur du MAC's, nous propose un parcours poétique entre ces deux pôles.

Au fil de la déambulation, on retrouve «tantôt les adeptes de la mise en ordre systématique du monde, tantôt ceux qui en acceptent l'insaisissable chaos. Si les premiers entendent répertorier le monde jusque dans ses moindres détails, les seconds renoncent à toute classification en se laissant absorber corps et âme par l'immensité désespérante d'un univers insondable»². Entre les deux, plusieurs artistes se rattachent de manière moins littérale à ces ordres «entomologiques» ou «chaotiques».

Tous ont pour volonté d'embrasser le monde et la vie. Tous ont pour matière première l'homme, ses aspirations, son langage, ses actes parfois les plus anodins. Une approche humaniste des arts actuels qui les rattache aux aspirations nobles et philosophiques de l'histoire.

La symbiose entre passé et avenir s'affirme donc dans cette exposition - manifeste. De même qu'une volonté d'ouverture qui s'oppose à toute discrimination. Des démarches très diverses sont ici associées. Il faut, dit Laurent Busine, «tout mélanger, tout confondre». Dans l'espoir que chacun puisse y trouver son compte. «Le musée de tous, dit-il encore, est le musée de chacun». Ce mélange s'opère néanmoins sur le mode sensible et poétique. Peu d'œuvres strictement conceptuelles ou trop polémiques. Une première exposition qui cherche à charmer plus qu'à convaincre. Son succès témoigne de la pertinence de la démarche.

Laurent Courtens